


ÉLARGIR LES CHOIX GARANTIR LES DROITS

dans un monde
diversifié et
en mutation

**Stratégie du FNUAP
en matière de
planification familiale
2022-2030**



A photograph of a woman holding a baby, overlaid with a blue tint. The woman is on the left, looking down at the baby on the right. The baby is wearing a white onesie. The woman's shirt has a Chanel logo and the word 'CHANEL' visible. The text is in the top right corner.

« La première marque
de respect pour
les femmes est
le soutien à leurs
droits reproductifs. »

DR. NAFIS SADIK, 1929 - 2022,
À QUI CETTE STRATÉGIE
EST DÉDIÉE



ÉLARGIR **LES CHOIX** GARANTIR **LES DROITS**

dans un monde diversifié et en mutation

Stratégie du FNUAP en matière de planification familiale
2022–2030

Acronymes

AAAQ	Cadre de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité
ASP	Analyse de la situation de la population
CAC	Soins complets en cas d'interruption volontaire de grossesse
CCC	Communication pour le changement de comportement
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CSU	Couverture santé universelle
DSSR	Droits et santé en matière de sexualité et de procréation
EDS	Enquête démographique et de santé
EPMM	Élimination de la mortalité maternelle évitable
ESC	Éducation sexuelle complète
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GFF	Mécanisme de financement mondial pour les femmes, les enfants et les adolescents
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IFI	Institution financière internationale
IST	Infection sexuellement transmissible
LARC	Contraceptifs réversibles à longue durée d'action
LGBTQI+	Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexes et autres groupes minoritaires
LMA	Assurance d'une gestion optimale et de l'atteinte de la dernière personne dans le besoin
LMIS	Systèmes d'information pour la gestion de la logistique
LNOB	Ne laisser personne pour compte
mCPR	Taux de prévalence de la contraception moderne
MHTF	Fonds thématique pour la santé maternelle et néonatale
MISP	Paquet minimum de services initiaux (MISP) pour la santé sexuelle et génésique dans les situations de
crise	
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
ODD	Objectifs de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la santé
PHC	Soins de santé primaires
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTME	Prévention de la transmission mère - enfant
RHSC	Coalition pour l'approvisionnement en produits de santé génésique
RMNCAH	Santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente
SCMU	Unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement du FNUAP
SONU	Soins obstétricaux et néonataux d'urgence
SRMNCAH	Santé sexuelle, procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente
SSR	Santé sexuelle et génésique
SWEDD	Projet d'autonomisation et de dividende démographique des femmes du Sahel
TMA	Approches de marché global
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VBG	Violence basée sur le genre

Contenu

Avant-propos.....	iv
Faits marquants	v

1. Développement	1
1.1 Raison d'être et méthodologie	1
1.2 Quelles sont les innovations dans cette stratégie ?	3
2. La planification familiale au sein du FNUAP	5
2.1 Mandat du FNUAP	5
2.2 Qu'est-ce que la planification familiale ?.....	6
2.3 Impacts de la planification familiale	7
3. Axe stratégique.....	9
3.1 Vision	9
3.2 Engagements mondiaux	10
3.3 Intersections	11
4. Ampleur du défi	13
4.1 Contexte	13
4.2 Obstacles à la planification familiale	14
4.3 Un monde diversifié et en mutation	26
5. Principes	19
5.1 Principes organisationnels du FNUAP	19
5.2 Rôles du FNUAP	22
6. Priorités stratégiques	23
6.1 Élargir la disponibilité et l'accès	23
6.2 Améliorer la qualité	25
6.3 Renforcer les données	26
6.4 Approfondir l'intégration	28
6.5 Accroître la durabilité	28
6.6 Renforcer la résilience et améliorer l'adaptation	30
6.7 Engager les adolescents et les jeunes	32
6.8 Renforcer la liberté d'action et lutter contre la discrimination	33
7. Réalisations	35
7.1 Changements organisationnels	35
7.2 Modes d'engagement	37
7.3 Domaines dans lesquels le FNUAP dirigera, contribuera et encouragera d'autres partenaires à s'engager	38
8. Ressources	41
8.1 Ressources humaines	41
8.2 Ressources financières	43
8.3 Partenariats	43
8.4 Tirer parti des programmes conjoints et des fonds d'affectation spéciale thématiques	46
9. Suivi des performances	49
10. Prêt pour l'avenir	53
Annexe 1 : Cadre	55
Annexe 2 : Glossaire.....	56
Références	58

Avant-propos

Un monde où chaque grossesse est désirée. Cet objectif est un pilier central de notre mission au FNUAP. Le droit humain fondamental de déterminer librement et de manière responsable le nombre et l'espacement des naissances a été reconnu dans de nombreux accords internationaux sur les droits humains au cours des cinquante dernières années.

En 1994, le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) a affirmé que l'autonomisation et la pleine égalité des femmes et des filles étaient essentielles au progrès social et économique et que les droits et la santé génésiques, en particulier l'accès à la planification familiale, étaient au cœur de l'autonomisation des femmes. Aujourd'hui, ces objectifs figurent parmi les pierres angulaires de la réalisation du Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030.

La nouvelle stratégie visionnaire du FNUAP en matière de planification familiale : *Élargir les choix et garantir les droits dans un monde diversifié et en mutation*, présente des approches tournées vers l'avenir pour répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale dans diverses situations et contextes, en anticipant les problématiques et tendances émergentes. Elle adopte une conceptualisation plus large et plus inclusive de la planification familiale et met encore plus l'accent sur l'égalité de genres et les droits humains. Le but, conformément aux Objectifs de développement durable, est l'accès universel à la planification familiale.

De plus en plus, les pays investissent dans une couverture santé universelle qui intègre la planification familiale, adoptent des lois et des politiques qui respectent les droits humains et réduisent les obstacles à l'accès. Ils reconnaissent que la planification familiale volontaire fondée sur les droits offre des retours sur investissement considérables à court et à long terme. En effet, dans une analyse réalisée en 2022, le FNUAP estime que pour chaque dollar investi dans la planification familiale et la santé maternelle dans les pays en développement, le retour sur investissement pour les familles et les sociétés est de 8,40 dollars. De 2022 à 2030, on estime que ces pays devront dépenser 79 milliards de dollars supplémentaires pour répondre à tous les besoins en matière de planification familiale et mettre fin aux décès maternels évitables. Si ces investissements supplémentaires sont réalisés, ils généreront 660 milliards de dollars de retombées économiques à l'horizon 2050.

La planification familiale est le fondement des droits et de la santé en matière de procréation, dont les effets multiplicateurs se répercutent sur l'éducation, les compétences et le travail, l'égalité de genres, la santé, etc. Pour toutes les personnes, qu'elles souhaitent planifier leur famille ou simplement protéger leur santé génésique, l'accès à la contraception est essentiel à la réalisation de leurs aspirations et de leur potentiel. C'est le pouvoir de transformation de la planification familiale.

Dr. Natalia Kanem

Directrice exécutive

Fonds des Nations Unies pour la population

Stratégie du FNUAP en matière de planification familiale 2022 - 2030

Un monde en mutation

La croissance rapide de la population, les conflits, les migrations, l'urbanisation, la dégradation de l'Environnement et la baisse de la fécondité sont des problèmes de plus en plus importants et des tendances en interaction qui remodelent des communautés et des sociétés entières. Alors que le monde change tout autour de nous, l'accès universel à la planification familiale revêt une nouvelle urgence.

L'accès à la santé sexuelle et génésique, notamment à la planification familiale, est essentiel pour permettre à chacun, partout, d'exercer son droit au choix, à l'autonomie corporelle et la liberté d'action. La moitié des grossesses sont non intentionnelles : il s'agit d'une crise des droits humains.

Dans les crises humanitaires et autres situations d'urgence, le fait que les femmes n'aient plus accès aux contraceptifs augmente le risque de grossesses non intentionnelles au moment où elles sont le plus vulnérables. Les inégalités, la discrimination et les injustices systémiques aggravent la situation des groupes marginalisés et d'autres personnes. Dans le même temps, nous sommes confrontés à des défis en matière d'institutionnalisation et de financement du programme de santé sexuelle et génésique, en particulier lorsqu'il s'agit d'intégrer la planification familiale et la santé maternelle dans le cadre de la couverture santé universelle. Si les tendances actuelles se poursuivent, la communauté mondiale ne pourra tout simplement pas respecter son engagement de répondre à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale à l'horizon 2030. Pour inverser la tendance, il faut un leadership qui s'appuie sur une orientation stratégique plus précise et une augmentation des ressources.

Une nouvelle stratégie

En tant qu'agence des Nations Unies pour la santé sexuelle et génésique, le FNUAP reconnaît l'ampleur du défi à savoir la nécessité, l'opportunité et la responsabilité d'élargir les choix et de garantir les droits dans ce paysage en pleine évolution. Grâce à une nouvelle stratégie de planification familiale, intitulée « *Élargir les choix : Garantir les droits dans un monde diversifié et en mutation* », le FNUAP réoriente son approche pour répondre aux besoins en matière de planification familiale au cours de la décennie actuelle. S'appuyant sur les enseignements tirés au cours de la dernière décennie, la stratégie réorientera le travail du FNUAP de manière essentielle pour favoriser les progrès à l'horizon 2030.

Changements organisationnels

- Créer un leadership décisif pour la planification familiale en tant que fondement des droits et de la santé en matière de procréation. Cette vision va au-delà de la contraception et englobe toute une série de thématiques, notamment l'infertilité, l'autonomie corporelle, la liberté d'action et l'engagement des hommes et des garçons. Elle appelle à dépasser le secteur de la santé pour modifier les normes sociales et de genre, les lois et les politiques afin de faire respecter les droits humains qui permettent à toutes les personnes de réaliser leurs intentions en matière de procréation, qu'elles souhaitent fonder une famille, augmenter la taille de leur famille, ou retarder, espacer ou éviter une grossesse.
- **Éviter les cloisonnements pour intégrer la planification familiale dans toutes les activités du FNUAP.** La stratégie vise à repositionner la planification familiale en tant que fondement de



PRIORITÉS D'ACTION

Le FNUAP et ses partenaires
s'engagent à



© FNUAP Benin

Élargir la disponibilité et l'accès aux choix en matière de planification familiale, y compris par des interventions de soins auto-administrés et des innovations en matière de méthodes contraceptives

Engager les adolescents et les jeunes en tant qu'agents du changement et fournir des services fondés sur les droits et tenant compte des sexospécificités, notamment la contraception

Renforcer et ventiler les données pour évaluer les obstacles, cibler les opportunités et améliorer le suivi financier, en utilisant des outils permettant de générer, d'analyser et d'appliquer des données probantes dans le cadre des activités de plaidoyer

Approfondir l'intégration de la planification familiale dans les politiques, stratégies et plans nationaux en matière de santé, y compris les soins de santé primaires et la couverture santé universelle

Accroître la durabilité des programmes nationaux de planification familiale grâce au renforcement des systèmes de santé, à l'intensification de l'engagement national en matière de financement et à une utilisation plus efficace des ressources

Renforcer la résilience et améliorer l'adaptation, dans les situations de crise humanitaire et de changement environnemental, en commençant par l'ensemble minimal de services initiaux et en incluant la planification familiale dans les politiques, plans et stratégies nationales

Améliorer la qualité des soins et des services centrés sur l'individu en élargissant les choix en matière de contraception, les conseils, les qualifications du personnel de santé, les compétences et la qualité des soins au point de prestation de services

Renforcer la liberté d'action et lutter contre la discrimination garantir une gamme complète de services de planification familiale pour les femmes et les filles issues de groupes marginalisés et d'autres groupes qui risquent d'être laissés pour compte

la santé, du développement et de la croissance économique, au cœur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité de genres qui, à leur tour, favorisent le progrès pour tous. Ce travail est accéléré par l'innovation, l'utilisation de pratiques à fort impact fondées sur des données probantes, l'optimisation des services d'approvisionnement et la réponse aux besoins émergents.

- **Favoriser le passage d'une dépendance des pays à l'égard des financements extérieurs à un financement durable**, notamment en aidant les pays à investir des ressources nationales et à diversifier les financements grâce à des approches novatrices.
- **Revitaliser les programmes de planification familiale pour qu'ils soient efficaces et efficients, en rendant le FNUAP apte à remplir sa mission.** Il s'agit d'une politique et d'une programmation stratégiques qui font progresser les actions humanitaires du FNUAP, depuis les fournitures prépositionnées jusqu'à l'intégration à long terme, en passant par la coopération Sud-Sud et les méthodes de travail catalytiques.

La stratégie adopte une vision à long terme du rôle du FNUAP dans l'élaboration de l'avenir de la planification familiale, notamment par le biais d'interventions de soins auto-administrés, de nouvelles méthodes contraceptives et de systèmes de santé résilients et financés de manière durable. Elle offre une plus grande intentionnalité en ce qui concerne l'exploitation des Nations Unies en tant que plateforme de coordination, avec l'engagement et les ressources des pays. Tout en s'alignant sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur le Plan stratégique du FNUAP, la stratégie relance également la dynamique du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Elle met davantage l'accent sur l'engagement des adolescents et des jeunes, et sur la nécessité « d'atteindre le dernier défavorisé », les groupes marginalisés et les personnes les plus vulnérables dans les situations humanitaires et fragiles.

Cette stratégie est le début d'une conversation. Elle établit la feuille de route avec des principes, des priorités stratégiques et des changements organisationnels, et sera complétée par une série de tables rondes politiques au cours des prochaines années pour amplifier les questions émergentes et maintenir notre attention à jour.

La stratégie est ancrée dans un plan d'accélération opérationnelle qui fournit au personnel du FNUAP un menu d'actions et d'interventions fondées sur des données probantes et soutenues par des outils et des ressources permettant de mettre en œuvre ce qui est nécessaire pour faire avancer les choses. Ces conseils sur la manière de rendre opérationnels les éléments de planification familiale du plan stratégique du FNUAP permettent aux bureaux de pays d'adapter la programmation à divers contextes.

Rôles du FNUAP

Pour réaliser pleinement ses plans ambitieux, le FNUAP reconnaît la nécessité de procéder à des ajustements critiques de ses capacités politiques et opérationnelles. Cette stratégie définit la manière dont le FNUAP abordera son rôle et son mandat, s'appuiera sur ses avantages comparatifs et sur les investissements et les priorités de l'organisation. Les rôles clés en matière de planification familiale sont les suivants :

- Servir de chef de file mondial des Nations Unies, un rôle mandaté de longue date dans la négociation, la coordination et la facilitation de l'expertise et des conseils techniques, ainsi que dans le renforcement des capacités concernant les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation
- Promouvoir le plaidoyer et une politique plus forte en fournissant des orientations fondées sur des données probantes et en renforçant son rôle normatif
- Réaliser des approvisionnements en produits de santé génésique de qualité garantie pour des

services de qualité, ainsi que le renforcement des systèmes de santé

- Générer des données et des preuves pour la politique, la programmation, la responsabilité et la gestion des connaissances
- Tirer parti du partenariat, de la coordination et de la collaboration pour accélérer l'accès à la planification familiale

Des partenariats ciblés

La stratégie du FNUAP en matière de planification familiale, 2022 - 2030, est un appel à l'action opportun pour souligner l'importance de la planification familiale et son pouvoir de transformation dans un monde diversifié et en mutation.

Grâce à cette stratégie, le FNUAP présente une vision de ce qui est nécessaire pour accélérer les progrès et dynamiser les engagements en faveur de l'action nationale partout dans le monde. Pourtant, il nous appartient à tous de lui donner vie : les partenariats utiles sont la pierre angulaire du travail en perspective.

La proposition de valeur unique du FNUAP pour faire progresser la planification familiale

GRAPHIQUE 1 :

Appliquer les principes et les approches du FNUAP

Une approche de la planification familiale fondée sur les droits humains

Le FNUAP défendra et réalisera les droits humains, notamment le droit de décider du nombre d'enfants, de l'espacement des naissances et du moment de leur naissance, les droits à la santé et à la vie, le droit à la non-discrimination et le droit à la vie privée.

CECI SOUTIENT

Les approches transformatrices en matière de genre

L'égalité de genres, l'autonomisation des femmes et les droits des femmes sont intégrés dans toutes les activités du FNUAP.

L'effort pour ne laisser personne pour compte et atteindre les plus défavorisées

Cela inclut un engagement en faveur de l'égalité et de la non-discrimination.

Responsabilité, transparence et efficacité

Last Mile Assurance assure le suivi des approvisionnements. Les rapports sur les ODD 3.7.1 et 5.6.1 montrent des résultats.

combine plus de 50 ans d'expérience en tant que partenaire de confiance avec une présence dans 120 bureaux desservant plus de 150 pays et territoires qui abritent la grande majorité de la population mondiale. Le FNUAP s'est appuyé sur son programme mondial de planification familiale, UNFPA Supplies Partnership, pour créer des environnements favorables à la normalisation de la planification familiale et à son intégration dans les services de santé primaires. En outre, ce programme mondial a la capacité d'utiliser son pouvoir d'achat et son influence pour influencer sur les marchés mondiaux des contraceptifs.

Nous appelons nos partenaires à se joindre à nous dans une action collective afin de réaliser nos aspirations communes, de s'attaquer au programme inachevé des droits et de la santé en matière de procréation et de relever les défis à venir avec une conviction inébranlable.

Plus que jamais, nous devons avancer ensemble vers un monde où chaque personne peut accéder à des informations et à des services de qualité en matière de planification familiale, grâce à des approches qui renforcent l'autonomie des femmes et des filles, affirment les droits humains individuels et ne laissent personne pour compte.



CHAPITRE 1

Développement

1.1 Raison d'être et méthodologie

Le FNUAP est l'agence des Nations Unies chargée de la santé sexuelle et génésique. Notre mission consiste à proposer un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger et le potentiel de chaque jeune est exploité. La planification familiale est au cœur de cette mission, à tel point que la réponse à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale à l'horizon 2030 est l'un des trois résultats transformateurs du plan stratégique du FNUAP.

À travers cette stratégie, le FNUAP articule son mandat unique et sa contribution concrète au Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le domaine de la planification familiale, conformément à la Décennie d'action, pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier les cibles 3.7 et 5.6 sur la garantie de l'accès universel aux droits et santé en matière de sexualité et de procréation. Cette stratégie s'inscrit dans une perspective à long terme pour façonner l'avenir au-delà de 2030.

La stratégie a été élaborée dans le cadre d'un processus de consultations internes et externes avec les parties prenantes. Elle s'appuie sur les enseignements tirés de la Consultation mondiale du FNUAP sur la réponse à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale et du Sommet de Nairobi sur la CIPD25 en 2019, ainsi que sur les évaluations du soutien du FNUAP à la planification familiale et de UNFPA Supplies Partnership. Le processus d'élaboration de la stratégie et les consultations menées en 2021 et 2022 ont pris en compte trois méthodes de travail : les domaines dans lesquels le FNUAP jouera un rôle de chef de file, ceux auxquels il contribuera en collaborant avec ses partenaires et ceux dont il se désintéressera et encouragera les autres partenaires à intensifier leurs actions. Les contributions se sont concentrées sur les domaines de l'avantage comparatif du FNUAP, les priorités stratégiques et la collaboration avec le personnel de l'ensemble de l'organisation. Les étapes comprenaient également

l'examen et la validation internes de la stratégie, la socialisation parmi les organisations partenaires et le lancement lors de la Conférence internationale sur la planification familiale de 2022.

Cette stratégie est le début d'une conversation. Elle établit la feuille de route avec des principes, des priorités stratégiques et des changements organisationnels, et sera complétée par une série de tables rondes politiques au cours des prochaines années pour amplifier les questions émergentes et maintenir notre attention à jour. La stratégie est ancrée dans un plan d'accélération opérationnelle qui fournit au personnel du FNUAP un menu d'actions et d'interventions fondées sur des données probantes et soutenues par des outils et des ressources permettant de mettre en œuvre ce qui est nécessaire pour faire avancer les choses. (Le graphique 2 présente ces trois composantes de la stratégie de planification familiale du FNUAP).

GRAPHIQUE 2 :

Les trois volets de la stratégie du FNUAP en matière de planification familiale



1.2 Quelles sont les innovations dans cette stratégie ?

Le rôle du FNUAP dans la planification familiale évolue. Une nouvelle stratégie est nécessaire pour tirer parti des progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie 2022 - 2030 du FNUAP pour la planification familiale : *Des choix et non le hasard*. Cette stratégie définit le rôle du FNUAP en matière de planification familiale dans un monde diversifié et en mutation. Elle recadre le leadership du FNUAP pour répondre aux besoins en matière de planification familiale au cours de la décennie actuelle et au-delà. Elle fait de la planification familiale le fondement des droits et de la santé en matière de procréation.

La stratégie reconnaît le rôle de la planification familiale dans la réponse aux questions émergentes et aux mégatendances, qu'il s'agisse de l'augmentation du segment de population constitué de jeunes dans certains pays, de la baisse de la fécondité et du vieillissement dans d'autres, des personnes en mouvement ou de la crise environnementale qui se traduisent par des famines, des inondations et des incendies. Le FNUAP doit faire face à ces menaces afin de préserver les acquis du développement dans l'accomplissement de sa mission. En outre, la pandémie de COVID-19, l'insécurité alimentaire, les difficultés économiques, l'instabilité des marchés, l'instabilité politique et les politiques régressives qui font reculer les droits des femmes dans de nombreux pays sont autant de crises multiples et croisées qui aggravent les risques et les vulnérabilités pour les femmes et les jeunes filles.

La stratégie s'appuie sur les enseignements tirés de l'expérience de la dernière décennie. Elle s'inspire d'un certain nombre d'évaluations et répond aux conclusions suivantes : l'accent mis sur l'offre de produits de santé génésique et sur la capacité à les fournir ; des lacunes au niveau de la demande en matière des droits et de la santé en matière de procréation¹ ; moins d'attention portée aux contraintes sociales, culturelles et

Cette stratégie place la planification familiale comme le fondement des droits et de la santé en matière de procréation.

liées au genre, qui entravent l'autonomisation des femmes et la prise de décision² ; les inégalités dans les allocations et les dépenses nationales pour les contraceptifs ; la dépendance à l'égard des donateurs ; et les défis exacerbés auxquels sont confrontés les groupes de population en raison de la COVID-19, notamment les personnes handicapées.³ La nécessité d'intégrer la planification familiale dans la réponse humanitaire est un autre résultat clé.⁴

En guise de réponse globale aux évaluations et aux autres enseignements tirés, la stratégie appelle à l'application de l'approche fondée sur les droits humains et des approches transformatrices en matière de genre, en mettant davantage l'accent sur le changement des normes sociales et des normes de genre, l'autonomie et la liberté d'action. La stratégie positionne la planification familiale dans le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix.

La stratégie est motivée par le passage d'une dépendance des pays à l'égard des financements extérieurs à un financement durable, notamment à partir de ressources nationales. Elle comprend des actions visant à garantir la durabilité des approvisionnements en plaidant pour un financement national ainsi que pour l'intégration de la planification familiale dans la couverture santé universelle.⁵ L'expérience confirme également l'importance d'utiliser les systèmes que le FNUAP a intégrés dans sa programmation pour suivre les finances au niveau de l'activité pour la planification familiale et à d'autres fins.

Par rapport aux stratégies antérieures, elle fournit également des orientations plus opérationnelles. Cela permettra au FNUAP de mieux conseiller et soutenir les pays dans des contextes divers, confrontés à des changements politiques, sanitaires, économiques, démographiques et environnementaux significatifs, en utilisant des approches différenciées dans des contextes différents. Des questions telles que la contraception pour les adolescents et les jeunes, le genre, les contextes de faible fécondité, la sous-fécondité et l'infertilité, et la liberté d'action des personnes pour réaliser leurs intentions en matière de procréation sont plus visibles dans cette stratégie, avec des intersections dynamiques avec d'autres stratégies du FNUAP en matière de genre, de droits humains, de partenariat et bien plus encore.

Les enseignements tirés se reflètent dans l'appel à l'investissement dans des données désagrégées afin d'alimenter un plaidoyer et une définition du programme fondés sur des données probantes ; la promotion d'opportunités fondées sur des données probantes pour accélérer la réponse aux

besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; et l'appel à des partenariats plus ciblés, avec l'engagement et les ressources des pays. Tirant les leçons de la pandémie de COVID-19, la stratégie s'appuie sur la technologie numérique et les approches communautaires pour intégrer la planification familiale afin de renforcer la résilience et d'améliorer l'adaptation.

La stratégie s'aligne sur le calendrier du Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de développement durable et se projette au-delà, vers l'avenir de la planification familiale, avec de nouvelles méthodes contraceptives et des modalités innovantes telles que les soins auto-administrés, et l'intégration de la planification familiale dans les soins de santé primaires et la couverture santé universelle (CSU). Elle continue de diriger les efforts mondiaux visant à tenir les promesses du sommet de Londres sur la planification familiale en 2012, en donnant une impulsion au programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).



CHAPITRE 2

La planification familiale au sein du FNUAP

2.1 Mandat du FNUAP

Le FNUAP est l'agence des Nations Unies chargée de la santé sexuelle et génésique. La proposition de valeur unique du FNUAP pour faire progresser la planification familiale combine plus de 50 ans d'expérience en tant que partenaire de confiance avec une présence dans 120 bureaux desservant plus de 150 pays et territoires qui abritent la

grande majorité de la population mondiale. Au sein de l'organisation, le FNUAP s'est appuyé sur UNFPA Supplies Partnership pour favoriser des environnements positifs propices à la normalisation de la planification familiale et à son intégration dans les services de santé primaires. En outre, ce programme mondial a la capacité d'utiliser son pouvoir d'achat et son influence pour influencer sur les marchés mondiaux des contraceptifs.

Le mandat du FNUAP a été établi par le Conseil économique et social des Nations Unies en 1973 et réaffirmé en 1993. Le FNUAP est mandaté par les Nations Unies pour « développer les connaissances et la capacité de répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale » et pour jouer un rôle de premier plan au sein du système des Nations Unies dans la promotion des programmes de population.* En 1994, les États membres des Nations Unies ont confié au FNUAP le rôle principal d'aider les pays à mettre en œuvre le programme d'action de la CIPD, avec l'accent sur les dimensions de la population liées à l'égalité de genres et aux droits humains. En 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a prolongé la CIPD au-delà de 2014.

2.2 Qu'est-ce que la planification familiale ?

Le FNUAP utilise le terme « planification familiale » pour englober une gamme complète de politiques et de services en matière de fécondité et de contraception. La planification familiale permet aux personnes d'atteindre le nombre d'enfants qu'elles souhaitent, le cas échéant, et de déterminer l'espacement de leurs grossesses.⁶ Les services de planification familiale doivent s'inscrire dans le contexte plus large des droits humains et des droits et de la santé en matière de procréation intégrés qui, à leur tour, sont fournis de manière à promouvoir l'égalité et l'autonomisation, à remettre en question les normes sociales et sexospécifiques et à permettre à toutes les femmes et filles, personnes et couples, de réaliser leurs intentions en matière de procréation, d'être responsables de leurs propres choix et de prendre des décisions concernant leur propre corps.

Dans le passé, les efforts de planification familiale étaient axés sur la nécessité pour les couples mariés d'espacer les naissances et de limiter la taille de la famille ; cependant, les besoins, les attitudes et les pratiques ont changé et continuent d'évoluer.

De nombreuses personnes, y compris, mais pas seulement, les adolescents et les jeunes, souhaitent éviter ou retarder une grossesse et peuvent percevoir les termes « contraception » ou « contrôle des naissances » comme plus pertinents pour leur vie. L'expression « espacement des naissances » reste largement utilisée pour désigner l'utilisation de la contraception pour espacer les naissances afin de laisser un intervalle de 2 à 3 ans entre les naissances, comme cela est recommandé pour la santé de la mère et du nouveau-né.⁷

Pour certaines personnes, la planification familiale consiste à rechercher des informations et des services lorsqu'elles souhaitent avoir d'autres enfants. Pour un nombre croissant de personnes souffrant d'infertilité, la planification familiale n'a rien à voir avec la contraception, mais vise à traiter les causes de l'infertilité et à aider les individus et les couples à devenir enceintes. La « prévention et la gestion de l'infertilité » concerne les personnes et les couples qui recherchent des informations et des services pour augmenter la taille de leur famille.

La « planification familiale » n'est pas un simple mot pour désigner la contraception.⁸ Les programmes de planification familiale soutenus par le FNUAP s'appuient sur l'expertise de l'ensemble de l'organisation pour s'attaquer aux obstacles à l'autonomie corporelle, à la santé maternelle, à la stérilité, à l'engagement des hommes et des garçons dans la santé sexuelle et génésique, et à l'autonomisation des femmes pour qu'elles puissent choisir individuellement si, quand et à quelle fréquence elles tomberont enceintes. L'éventail complet des services de planification familiale se recoupe avec les services de prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et contribue à des soins de qualité après un viol, après une interruption volontaire de grossesse et à la régulation des menstruations. Pour de nombreuses personnes, les services de planification familiale constituent un point d'entrée vers une gamme

* Le mandat du FNUAP, tel qu'il a été établi par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) en 1973 et réaffirmé en 1993, est le suivant : (1) développer les connaissances et la capacité de répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale ; (2) sensibiliser les pays développés et en développement aux problèmes de population et aux stratégies possibles pour y faire face ; (3) aider les pays en développement à résoudre leurs problèmes de population par les formes et les moyens les mieux adaptés à leurs besoins ; (4) jouer un rôle de premier plan au sein du système des Nations Unies dans la promotion des programmes de population et coordonner les projets soutenus par le Fonds.

plus complète de services de santé génésique. Il convient également de noter que les grossesses non intentionnelles ne sont pas les mêmes que les grossesses non désirées et que les femmes enceintes ne sont pas les mêmes que les mères.

En évitant les grossesses non intentionnelles, la contraception réduit le recours à l'interruption volontaire de grossesse. Le FNUAP aide les pays à mettre en place un ensemble complet d'informations et de services en matière de santé sexuelle et génésique, y compris des soins complets en cas d'interruption volontaire de grossesse, au sein des cadres juridiques nationaux, au titre d'un effort essentiel pour réduire la mortalité maternelle.* Comblant le fossé des besoins non satisfaits en matière de contraceptifs permettrait de réduire davantage le nombre d'interruptions volontaires de grossesses dans le monde. Sur les 121 millions de grossesses non intentionnelles par an (2015 - 2019), plus de 60 % se terminent par une interruption volontaire de grossesse.⁹ Plus de la moitié des interruptions volontaires de grossesses pratiquées dans les pays en développement le sont dans des conditions dangereuses, et la diminution du nombre d'interruptions volontaires de grossesses à risque permettrait de réduire le nombre de décès et de lésions maternels.

Le FNUAP utilise la formulation du programme d'action de la CIPD qui se réfère aux « couples et aux personnes, en particulier les femmes », bien qu'elle se soit élargie pour inclure les femmes et les filles, les hommes et les garçons, y compris tous les adolescents. Elle inclut également les personnes qui s'identifient comme femmes, hommes ou non binaires, qui sont LGBTQI+ et qui peuvent être en couple ou non et mariées ou non. Les hommes transgenres et les personnes non binaires peuvent tomber enceintes et le font. Elles sont également confrontées à de sérieux obstacles qui les

empêchent d'accéder à des soins de santé sexuelle et génésique et à des moyens de contraception sans discrimination, ce qui augmente le risque de grossesse non intentionnelles.

Ce cadre reconnaît que la planification familiale concerne un large éventail de personnes à différents stades de leur vie. Les besoins en matière de santé sexuelle et génésique varient tout au long de la vie. Le FNUAP reconnaît l'intersectionnalité vécue par les personnes les plus défavorisées. De multiples facteurs font que des personnes sont laissées pour compte dans l'accès aux informations et aux services de planification familiale, tels que l'âge, la culture, l'appartenance ethnique, la race, la langue, la religion, le handicap, le statut VIH, la richesse, la géographie, le statut migratoire, la situation matrimoniale des adolescents, l'orientation sexuelle et l'identité de genre. À qui s'adresse la planification familiale ? La planification familiale s'adresse à tous ceux qui en ont besoin ou qui le souhaitent. L'accès à la planification familiale est un droit universel.**

2.3 Impacts de la planification familiale

Des progrès sont réalisés. L'utilisation des contraceptifs augmente dans toutes les régions du monde et les besoins non satisfaits diminuent. Sur les 1,9 milliard de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans), environ 1,1 milliard sont considérées comme ayant un besoin de contraception, c'est-à-dire qu'elles souhaitent limiter ou retarder la procréation. Parmi elles, 858 millions utilisent une méthode moderne de contraception et 85 millions une méthode conventionnelle.¹⁰ L'accès à la contraception a permis à un plus grand nombre de jeunes femmes de participer au marché du travail et a contribué de manière significative à l'augmentation de la capacité de gain des femmes et à la réduction de l'écart de rémunération entre les genres.¹¹

* Les soins complets en matière d'interruption volontaire de grossesse figurent sur la liste des services de santé essentiels publiée par l'Organisation mondiale de la santé en 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/related-health-issues

** La Proclamation de Téhéran, adoptée par consensus le 13 mai 1968 lors de la Conférence internationale sur les droits humains, a affirmé, pour la première fois dans un accord mondial, le droit fondamental des parents « de déterminer librement et de manière responsable le nombre de leurs enfants et l'espacement de leurs naissances » (para. 16). Cet objectif est devenu par la suite la pierre angulaire du programme d'action de la CIPD de 1994, adopté par 179 pays. Pour plus d'informations, voir : www.unfpa.org/events/international-conference-human-rights

Lorsque l'ensemble des services de planification familiale sont mis en œuvre dans le respect, la protection et la réalisation des droits humains, la planification familiale est un investissement rentable qui offre un large éventail d'avantages sanitaires, sociaux et économiques aux femmes et aux filles, à leurs familles, à leurs communautés et à leurs pays. La planification familiale est un élément essentiel de l'émancipation sociale et économique des femmes, qui a des répercussions importantes sur le bien-être des familles et le développement des communautés et des pays. Il est important qu'elle prenne en compte l'ensemble des intentions et des préférences des femmes en matière de procréation, depuis celles qui souhaitent éviter une grossesse jusqu'à celles qui souhaitent tomber enceintes.

La planification familiale contribue directement à la santé et au bien-être des femmes et des jeunes filles en retardant, limitant et espaçant les grossesses et en évitant les décès maternels et infantiles. L'accès à des services de qualité peut renforcer la liberté d'action et le choix et soutenir un large éventail d'objectifs de vie, notamment par la réalisation d'objectifs en matière d'éducation, l'augmentation de la participation au marché du travail et la réduction de la pauvreté des ménages. L'accès à la planification familiale n'est pas seulement lié aux droits reproductifs des femmes et à la réduction des grossesses non intentionnelles, mais aussi à l'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel des enfants, grâce à l'espacement des naissances et à la réduction de la mortalité maternelle.¹² En outre, la planification familiale est essentielle pour les hommes et les garçons, ceux qui s'identifient comme femmes, hommes ou non binaires, qui sont LGBTQI+ et qui sont en couple ou non, ou mariés ou non.

L'utilisation de moyens de contraception modernes est un facteur important pour la réalisation d'un

dividende démographique. Les pays présentant les plus grands avantages démographiques pour le développement sont ceux qui entrent dans une période où la population en âge de travailler aura une faible proportion de jeunes dépendants et bénéficiera d'une bonne santé, d'une éducation de qualité et d'un emploi décent. Le nombre réduit d'enfants par ménage conduit généralement à des investissements plus importants par enfant, à une plus grande liberté pour les femmes d'entrer sur le marché du travail formel et à une plus grande épargne des ménages en vue d'une vieillesse sécurisée. Lorsque les femmes et les couples peuvent choisir d'avoir un plus petit nombre d'enfants, les retombées économiques nationales peuvent être substantielles, conduisant à un dividende démographique.

Les préservatifs ont joué un rôle décisif dans les efforts de prévention du VIH, des IST et de la grossesse dans de nombreux pays. Les préservatifs restent un élément clé des programmes de prévention du VIH à fort impact. Compte tenu de leur risque plus élevé d'infection par le VIH, les jeunes et les populations clés font l'objet d'un soutien par le biais de services intégrés de santé sexuelle et génésique, notamment de la planification familiale.

Les données mondiales soutiennent systématiquement la proposition selon laquelle l'investissement dans la planification familiale offre un énorme retour sur investissement à court et à long terme. Une analyse du FNUAP réalisée en 2022 montre que pour chaque dollar investi dans la planification familiale et la santé maternelle dans les pays en développement, les bénéfices pour les familles et les sociétés sont estimés à environ 8,40 dollars. Si les besoins d'investissement supplémentaires sont satisfaits, cela générerait 660 milliards de dollars de bénéfices économiques à l'horizon 2050.*

* De 2022 à 2030, l'intensification des interventions de planification familiale et de santé maternelle dans 120 pays pour atteindre une couverture de 95 % et répondre à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale à l'horizon 2030 coûterait, selon les estimations, 75 milliards de dollars de plus que le scénario du statu quo et permettrait d'éviter 393 millions de grossesses non planifiées, 1,46 million de décès maternels, 6,15 millions de mortinaissances et 3,49 millions de décès de nouveau-nés. Sur le total des avantages économiques, la moitié est due aux grossesses non désirées évitées, tandis que l'autre moitié est due aux décès maternels, aux mortinaissances et aux décès néonataux évités. Source : UNFPA (2022). Investing in the Three Transformative Results: Realizing Powerful Returns. New York: United Nations Population Fund [FNUAP (2022, à paraître)]. Investir dans les trois résultats transformateurs : Réaliser des rendements importants. New York : Fonds des Nations Unies pour la population



CHAPITRE 3

Axe stratégique

3.1 Vision

La vision du FNUAP en matière de planification familiale est la suivante : « Un monde où chaque personne peut accéder à des informations et à des services de planification familiale de qualité, grâce à des approches qui renforcent l'autonomie des femmes et des filles, affirment les droits humains et ne laissent personne pour compte ».

Cette vision s'exprime dans un objectif : l'accès universel à la planification familiale.

La vision du FNUAP repose sur sa conviction que la réponse à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, et les actions visant à accélérer la réalisation de cet objectif peuvent à la fois contribuer à, et provenir de l'autonomisation des femmes et de l'égalité de genres, un résultat précieux en soi et un élément essentiel du développement économique.

La stratégie utilise les sources existantes pour le suivi des performances : les cibles et les indicateurs des Objectifs de développement durable et le plan stratégique du FNUAP.

3.2 Engagements mondiaux

Le programme d'action de la CIPD (paragraphe 7.3) affirme « le droit fondamental de tous les couples et de toutes les personnes de décider librement et de manière responsable du nombre de leurs enfants, de l'espacement de leurs naissances et du moment de leur naissance, et de disposer des informations et des moyens nécessaires à cet effet ». Lors du sommet de Nairobi sur la CIPD25, une conférence de haut niveau visant à mobiliser la volonté politique et le financement nécessaires à la mise en œuvre complète du programme d'action de la CIPD, 104 engagements ont été pris en vue de réduire à zéro les besoins non satisfaits en matière d'information et de services de planification familiale et d'assurer la disponibilité universelle de contraceptifs modernes, sûrs, abordables et de qualité.¹³

Ces principes de la CIPD sont exprimés dans les Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015, en particulier dans la cible 3.7 des ODD : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux » et la cible 5.6 des ODD: « Garantir l'accès universel aux droits et santé en matière de sexualité et de procréation ».

Le Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030 repose sur la promesse que chaque fille et chaque femme puisse réaliser son plein potentiel, profiter des opportunités et avoir la liberté d'action pour prendre ses propres décisions sur la base de la réalisation des droits humains et de l'autonomisation économique afin d'assurer le meilleur bien-être physique et mental possible pour elle-même et sa famille. Le FNUAP a pour objectif de tenir cette promesse et de conduire et d'inspirer le monde à atteindre l'accès universel aux droits et à la santé en matière de sexualité et procréation.

La réalisation des objectifs de planification familiale des ODD contribuerait à la réalisation de tous les objectifs mondiaux, en particulier l'objectif 3 « Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » et l'objectif 5 « Assurer l'égalité de genres et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ». La planification familiale contribue à protéger la santé et à permettre aux femmes, aux personnes et aux couples de choisir si et quand ils veulent avoir des enfants. La planification familiale contribue à réduire la pauvreté et à améliorer la nutrition des ménages (objectif 1), à maintenir les filles à l'école (objectif 4), à permettre aux femmes d'entrer dans la vie active (objectif 8), à réduire les inégalités (objectif 10) et à renforcer les partenariats nécessaires pour

Un monde où chaque personne peut accéder à des informations et à des services de planification familiale de qualité, grâce à des approches qui renforcent l'autonomie des femmes et des jeunes filles, affirment les droits humains et ne laissent personne pour compte.

répondre à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale (objectif 17).

3.3 Intersections

La stratégie de planification familiale donne vie à la Stratégie du FNUAP pour la promotion de l'égalité de genres et des droits des femmes et des adolescentes (2022 - 2025)¹⁴ et des approches transformatrices en matière de genre, des orientations pour ne laisser personne pour compte et appliquer l'approche fondée sur les droits

humains, la stratégie de réponse humanitaire du FNUAP (2012)¹⁵ et la stratégie d'approvisionnement humanitaire du FNUAP (2021 - 2025). Elle s'engage également dans la stratégie mondiale du FNUAP sur les adolescents et les jeunes¹⁶, la stratégie d'inclusion des personnes handicapées du FNUAP (2022 - 2025),¹⁷ et les orientations sur l'autonomie corporelle, entre autres.

Les stratégies et approches transversales créent des intersections le long des parcours dans l'ensemble de l'organisation, chacune renforçant

ENCADRÉ 1

Droits humains et planification familiale

La législation sur les droits humains établit le droit de déterminer le nombre et l'espacement des naissances et le droit à l'information et aux moyens de le faire, notamment l'éducation sexuelle et les services de planification familiale (CEDAW). La législation sur les droits humains et le programme d'action de la CIPD reconnaissent que les États ont l'obligation de veiller à ce qu'une gamme complète de contraceptifs de bonne qualité, modernes et efficaces, en particulier la contraception d'urgence, soit disponible et accessible à tous (OMS, CESC).

Les États sont tenus de veiller à ce que l'utilisation de contraceptifs soit volontaire, en toute connaissance de cause et sans coercition ni discrimination, et ils devraient accorder une attention particulière aux groupes qui ont été historiquement soumis à des pratiques de planification familiale coercitives, comme certains groupes ethniques ou autochtones, les personnes handicapées et les femmes vivant avec le VIH (CESC). Les États doivent également garantir le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations relatives à la contraception, notamment en donnant accès, sans discrimination, à des informations et à des services impartiaux, complets et fondés sur des données probantes en matière de planification familiale et de contraception, notamment pour les adolescents et les jeunes (CIPD).

Source : FNUAP and Center for Reproductive Rights (2022). Toolkit on Advancing SRH in Universal Health Care through the Human Rights-Based Approach [*Boîte à outils sur la promotion de la santé sexuelle et génésique dans Couverture santé universelle grâce à l'approche fondée sur les droits humains*]. Les références comprennent la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDAW), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le CESC (Comité des droits économiques, sociaux et culturels), la Convention relative aux droits de l'enfant (Comité CRC), la liste modèle des médicaments essentiels de l'OMS et le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

l'autre. Les trois résultats transformateurs du FNUAP en témoignent.* L'élimination de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes contribue à répondre à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale et aux décès maternels évitables. Il est essentiel de répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale pour mettre fin aux décès maternels évitables. Les interventions visant à mettre fin aux décès maternels évitables et à répondre à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale contribuent également à mettre fin à la violence basée sur le genre.¹⁸ L'accélération des progrès en vue de répondre à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale (et, au-delà, la durabilité des résultats) nécessite une concentration inter-organisationnelle et une collaboration verticale et horizontale. Elle nécessite un engagement sur l'ensemble des résultats transformateurs et des progrès soutenus dans les trois domaines aux niveaux mondial, régional et national.

La planification familiale est essentielle pour parvenir à l'égalité de genres qui permettra de

faire évoluer la lutte contre la violence basée sur le genre et les pratiques préjudiciables telles que le mariage des enfants,¹⁹ la sélection sexiste et les mutilations génitales féminines. La prévalence de la violence, qui va jusqu'à la coercition en matière de procréation, est un obstacle à l'autonomie corporelle des femmes. Près d'un quart des femmes ne sont pas en mesure de refuser un rapport sexuel (Dans les cas où les données sont disponibles). L'utilisation de contraceptifs est inférieure de 53 % chez les femmes qui ont subi des violences de la part de leur partenaire intime. Des études montrent que les grossesses liées à un viol sont tout aussi probables, voire plus, que les grossesses résultant de rapports sexuels consensuels.²⁰ La violence sexuelle est liée à un risque accru de grossesses en temps non opportun et non désirées.²¹ Le FNUAP contribuera à l'élaboration d'interventions multiformes visant à réduire les grossesses non intentionnelles, sur la base d'une meilleure compréhension du lien entre la violence sexuelle et les grossesses non intentionnelles.

* Le FNUAP dispose de trois stratégies organisationnelles planifiées couvrant la décennie jusqu'en 2030. La stratégie de planification familiale du FNUAP devrait durer au moins jusqu'en 2030, couvrant ainsi deux périodes de plan stratégique de l'organisation. Le plan d'accélération opérationnel du FNUAP visant à répondre à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sera révisé en 2025 afin de refléter le troisième plan stratégique de l'organisation pour la période 2026 - 2030.



CHAPITRE 4

Ampleur du défi

4.1 Contexte

Pour des millions de femmes et de jeunes filles, le choix le plus déterminant en matière de procréation : tomber enceinte ou non, n'est pas un choix du tout. Plus de 121 millions de grossesses non intentionnelles ont lieu chaque année.²² Plus de 60 % des grossesses non intentionnelles se terminent par une interruption volontaire de grossesse et l'on estime que 45 % des interruptions volontaires de grossesses sont pratiquées dans des conditions dangereuses, ce

qui est à l'origine de 5 à 13 % de l'ensemble des décès maternels. Dans les crises humanitaires et autres situations d'urgence, le risque de grossesses non intentionnelles augmente au moment où il est le plus menaçant. Les grossesses non intentionnelles sont le résultat de services de mauvaise qualité, d'un accès limité aux services ou de leur disponibilité, de normes néfastes et de la stigmatisation, de la violence sexuelle et de la coercition en matière de procréation, de la pauvreté et de l'inégalité entre les genres.

On estime que 257 millions de femmes qui souhaitent éviter ou retarder une grossesse n'utilisent pas de méthodes de contraception sûres et modernes.* D'ici 2030, ce nombre devrait atteindre 271 millions, car les services de planification familiale ne suivent pas le rythme de l'augmentation rapide de la population dans les pays en développement.²³

C'est chez les adolescents que les besoins non satisfaits en matière de contraception moderne sont les plus importants. Chaque année, dans les pays en développement, environ 32 millions de jeunes filles sexuellement actives âgées de 15 à 19 ans souhaitent éviter ou retarder une grossesse ; plus de 14 millions d'entre elles n'utilisent pas de contraceptifs.²⁴ Près d'un tiers de toutes les femmes des pays à revenu faible ou intermédiaire commencent à avoir des enfants à l'adolescence (19 ans ou moins). Près de la moitié des premières naissances chez les adolescentes concernent des filles âgées de 17 ans ou moins, tandis que 6 % concernent des adolescentes âgées de 14 ans ou moins. Chaque année, les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ont environ 21 millions de grossesses, dont près de la moitié sont non intentionnelles et plus d'un quart (environ 5,7 millions) se terminent par une interruption volontaire de grossesse, la plupart du temps dans des conditions dangereuses.²⁵

La dynamique des populations doit également être prise en compte. Le nombre de femmes en âge de procréer a augmenté plus rapidement que l'accès à la planification familiale. Depuis la CIPD en 1994, la proportion de femmes utilisant des contraceptifs modernes dans le monde n'a augmenté que de 6 %

pour atteindre 58 %.²⁶ La proportion de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits par des méthodes contraceptives modernes a augmenté de seulement 2 % depuis 2010 pour atteindre 77 % en 2020.²⁷

4.2 Obstacles à la planification familiale

Pour accélérer les progrès, il faut surmonter les obstacles persistants. Comprendre les facteurs qui poussent les femmes et les hommes à avoir moins ou plus d'enfants qu'ils ne le souhaitent est une étape importante vers l'élaboration de politiques et de programmes qui aident les femmes et les hommes à réaliser leurs intentions en matière de procréation. Malgré des obstacles importants, des améliorations rapides ont été apportées grâce à la volonté politique et à la programmation stratégique.²⁸ Les pays qui ont progressé le plus rapidement dans la réalisation des objectifs nationaux de planification familiale sont ceux qui ont fait de la planification familiale une priorité nationale de développement, en faisant preuve d'un engagement politique et financier soutenu, en augmentant les ressources et en adoptant des approches de programmation à multiples facettes qui atteignent les personnes qui en ont le plus besoin.

Pour progresser plus rapidement dans l'accès de toutes les femmes et filles, personnes et couples, aux services dont ils ont besoin, il faudra des approches innovantes et des stratégies multisectorielles patientes et durables qui ciblent efficacement ceux qui en ont le plus besoin. Par exemple, pour répondre aux besoins des

* Dans le rapport du FNUAP, État de la population mondiale 2022, le chiffre de 257 millions est basé sur les estimations de 2010 du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UN DESA) dans le rapport 2019 World Contraceptive Use (Utilisation des contraceptifs dans le monde). Selon des estimations récentes, les cas de besoins non satisfaits seront plus proches de 270 millions en 2019 (Kantorová et al.).

TABLEAU 1

Les principaux obstacles à l'utilisation de la contraception

Causes profondes et facteurs déterminants	Obstacles et goulets d'étranglement
<ul style="list-style-type: none"> • Inégalités affectant les populations défavorisées • Stigmatisation : Accès et utilisation de différentes méthodes, en particulier les mythes et les idées préconçues • Normes sociales et de genre néfastes • Perception de la responsabilité en matière de planification familiale • Tabous, mauvaise communication et connaissances insuffisantes • Famille nombreuse souhaitée • Autonomie / pouvoir de décision limité des femmes et des filles • Mariage précoce / pression familiale pour tomber enceinte • Mauvaise communication entre les partenaires • Coercition sexuelle et violence basée sur le genre, notamment certaines formes de transactions sexuelles • Violence en matière de procréation 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès limité aux services, en particulier pour les jeunes, les plus pauvres et les célibataires, en raison d'obstacles géographiques, financiers, juridiques ou sociaux, notamment l'opposition culturelle ou religieuse • Stagnation, insuffisance ou diminution des financements gouvernementaux / publics • Faible qualité et compétence des prestataires de services de santé et / ou mauvaise qualité de l'information ou des services • Attitudes discriminatoires des prestataires envers ou contre l'utilisation de contraceptifs ou de méthodes spécifiques telles que les pilules d'urgence, les contraceptifs réversibles à longue durée d'action (LARC), la vasectomie • Attitudes discriminatoires des prestataires à l'égard d'utilisateurs particuliers tels que les jeunes, les personnes handicapées, les célibataires, les séropositifs, les professionnel(les) des services sexuels et les personnes LGBTQI+ • Choix limité de méthodes ou absence de disponibilité de la méthode préférée • Perturbations de la fourniture de services dues à des crises humanitaires et à des conflits • Opposition aux droits et à la santé en matière de sexualité et procréation, notamment les lois discriminatoires qui restreignent l'utilisation de la planification familiale pour certaines personnes (par exemple, nécessité d'obtenir l'autorisation d'un tiers) • Des lois et des politiques qui ne respectent pas les normes internationalement reconnues en matière de droits humains

adolescents en matière de contraception, il faudra s'attaquer aux taux élevés d'abandon et, pour beaucoup, au besoin d'information et d'accès à des services de qualité, souvent étayés par des normes sociales et sexospécifiques, la discrimination dans la prestation de services et d'autres obstacles au sein de la société et du système de santé. Dans certains cas, les cadres juridiques empêchent les jeunes et les adolescents d'accéder aux services.

Bien que l'âge seul ne constitue pas une raison médicale pour refuser des méthodes contraceptives aux adolescents, les agents de santé peuvent, par exemple, penser qu'il n'est pas bon que les adolescents soient sexuellement actifs avant le mariage, que l'utilisation de contraceptifs est contre-indiquée chez les adolescents, que seules les méthodes à courte durée d'action devraient être proposées aux adolescents, ou que les adolescentes mariées et les jeunes femmes qui n'ont pas encore d'enfants n'ont pas besoin de contraceptifs. Ces attitudes se traduisent par des discriminations, qui se manifestent par des jugements et des comportements irrespectueux ou par un refus total d'offrir des services, en particulier aux personnes handicapées, personnes transgenre, non binaire ou jeunes LGBTQI+, et autres groupes marginalisés.

Parmi les 257 millions de femmes dont les besoins en matière de contraception ne sont pas satisfaits, nombreuses sont celles qui sont activement déplacées en raison d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle.

L'expérience montre qu'il existe des obstacles persistants à l'accès et à l'utilisation de services de qualité, volontaires et fondés sur les droits. Ces obstacles comprennent le refus de la liberté d'action, l'insuffisance des services et l'influence ou l'impact de facteurs environnementaux pernicieux, la faiblesse de la gouvernance et l'absence d'engagement politique ou de financement durable, autant d'éléments qui peuvent être exacerbés dans les situations de conflit ou d'urgence humanitaire.²⁹ Pour les personnes à la recherche d'une contraception, les obstacles de toutes sortes ont pour conséquence l'abandon (abandon de l'utilisation de la contraception tout en ayant toujours besoin) ou l'impossibilité de demander et d'accéder à des contraceptifs.

4.3 Un monde diversifié et en mutation

En 2020, les Nations Unies ont recensé des mégatendances qui influencent la trajectoire des Objectifs de développement durable : le changement climatique, les changements démographiques, en particulier le vieillissement de la population, l'urbanisation, l'émergence des technologies numériques et les inégalités.³⁰ Les obstacles à la planification familiale sont renforcés par les crises humanitaires, les conflits et le changement climatique, entre autres mégatendances et problèmes émergents. La combinaison de trois facteurs constitue une menace majeure pour la réalisation des résultats transformateurs du FNUAP d'ici 2030 : La COVID-19, les conflits et la crise climatique (ainsi que les crises liées à la nature et à la pollution) qui a entraîné une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes.

Lien entre l'humanitaire, la paix et le développement

Près de deux milliards de personnes dans le monde vivent dans des zones touchées

par la fragilité, les conflits et la violence, où l'intersection de la pauvreté, de la forte croissance démographique, de la dégradation de l'Environnement, des risques naturels et des conflits prolongés intensifie la vulnérabilité.^{31, 32} Les besoins des femmes et des adolescentes en matière de santé sexuelle et génésique augmentent en temps de crise, ce qui exacerbe également les inégalités entre les genres. Les filles et les femmes sont parmi les plus vulnérables aux conséquences sociales et sanitaires négatives des déplacements, et courent un risque plus élevé dans plusieurs domaines : l'exploitation sexuelle, la violence basée sur le genre, notamment le mariage forcé, la violence entre partenaires intimes et la violence sexuelle, les grossesses non planifiées et les résultats négatifs à la naissance.³³

Parmi les 257 millions de femmes dont les besoins en contraception ne sont pas satisfaits dans le monde, nombreuses sont celles qui sont activement déplacées en raison d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Les filles vivant dans des pays touchés par des conflits sont 2,5 fois plus susceptibles de ne pas être scolarisées que les garçons.³⁴ Plus de 50 % des décès maternels surviennent dans des pays fragiles ou en situation d'urgence, en particulier des pays présentant des poches de fragilité³⁵. Beaucoup de ces décès sont dus à des interruptions volontaires de grossesses pratiquées dans des conditions dangereuses.³⁶ Les conflits et les crises dans le monde entier sont susceptibles d'entraîner une augmentation des grossesses non intentionnelles, car l'accès à la contraception est perturbé et la violence sexuelle s'accroît. Les situations d'urgence liées au climat entraînent des perturbations majeures dans l'accès aux services de santé et aux produits de première nécessité, notamment à la contraception.³⁷ Les événements liés au climat peuvent également créer des situations dans lesquelles les personnes sont plus exposées au risque de contracter le VIH.³⁸

Le paysage en constante évolution et les défis émergents poussent le FNUAP à être plus agile, plus flexible et plus innovant. Les besoins des femmes en matière de santé sexuelle et génésique doivent être satisfaits quel que soit le contexte et, en fait, à travers le lien entre l'humanitaire, la paix et le développement. Une action décisive est nécessaire pour garantir que les femmes et les filles qui vivent dans des zones touchées par des crises climatiques ne perdent pas l'accès aux droits sexuels et génésiques, en particulier à la planification familiale. Des services de santé sexuelle et génésique complets et de qualité tout au long de la vie, en particulier la planification familiale, contribuent à renforcer la résilience des personnes face aux chocs humanitaires, climatiques³⁹ et économiques, faisant ainsi progresser la vision du Secrétaire général des Nations Unies élaborée dans Notre programme commun, une feuille de route mondiale pour la paix, la solidarité et la prospérité pour tous.

Tendances démographiques et dynamique de la population

Alors que la population mondiale continue de croître, il est important de reconnaître la diversité croissante entre les pays en termes démographiques. La forte croissance démographique et les taux de fécondité supérieurs au seuil de remplacement sont concentrés dans un groupe de pays de plus en plus restreint : de nombreux pays parmi les plus pauvres d'Afrique et d'Asie. En revanche, une croissance démographique lente et des taux de fécondité inférieurs à la fécondité souhaitée sont concentrés dans un nombre toujours croissant de pays. Selon les dernières estimations démographiques, 66 % de la population mondiale vit dans des pays où le taux de fécondité est inférieur au seuil de remplacement, soit 2,1 enfants par femme. Dans ce contexte, il est nécessaire de s'interroger sur ce que signifie un besoin non satisfait en matière de planification familiale dans les pays où les femmes et les hommes ont moins d'enfants qu'ils

ne le souhaitent, plutôt qu'un plus grand nombre. Les réponses à cette question pourraient inclure une expansion des services de planification familiale. Par exemple, il pourrait être nécessaire d'aborder les questions d'infertilité secondaire ou d'infertilité liée à l'âge dans les programmes d'éducation sexuelle complets. L'accès universel et sans restriction à des services d'éducation sexuelle complète est un droit humain fondamental qui ne doit pas dépendre du contexte démographique et qui ne doit pas être compromis en raison d'objectifs politiques visant à modifier l'avenir démographique d'un pays. De même, les pays qui s'inquiètent des conséquences d'une fécondité faible ou en baisse sur les marchés du travail, par exemple, devraient envisager l'ensemble des options politiques disponibles pour remédier à d'éventuelles pénuries de main-d'œuvre ou de compétences, tout en respectant les choix individuels en matière de procréation.

Le FNUAP dirigera et collaborera à des initiatives visant à permettre aux femmes et aux filles, aux personnes et aux couples d'accéder à des informations et à des services de planification familiale de qualité et axés sur l'individu, afin de soutenir leurs intentions en matière de procréation, d'assurer leur autonomie corporelle et de renforcer leur liberté d'action. On s'attend à ce que les pays se tournent de plus en plus vers le FNUAP,

l'Organisation mondiale de la santé et d'autres agences des Nations Unies pour obtenir des conseils et un soutien technique afin d'élargir leurs politiques de fertilité dans diverses directions. Le FNUAP investira dans l'acquisition de connaissances sur les dimensions multisectorielles de l'infertilité et, en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, développera des informations, des politiques et des lignes directrices pour soutenir la disponibilité et l'accessibilité de la prévention de l'infertilité. Au fil du temps, le FNUAP apportera un soutien accru aux pays qui souhaitent offrir des services appropriés et accessibles aux femmes, aux personnes et aux couples confrontés à l'infertilité. Dans un premier temps, il s'agira de comprendre les causes de l'infertilité, de la subfertilité, la prévention et la gestion de l'infertilité.

Enfin, il est important de souligner que même dans les pays à faible fécondité, où la fécondité souhaitée est supérieure à la fécondité réelle pour la plupart des femmes et des hommes, il y a toujours des personnes pour lesquelles la fécondité souhaitée est inférieure à la fécondité réelle. Dans de nombreux cas, il s'agit de populations marginalisées sur le plan économique, social, politique ou ethnique, qui n'ont pas accès aux informations et aux services nécessaires. L'objectif est d'aider les personnes de tous les pays, quel que soit le contexte, à atteindre leurs objectifs en matière de procréation.



CHAPITRE 5

Principes

5.1 Principes organisationnels du FNUAP

En tant qu'organisation, le FNUAP travaille conformément à ses principes clés. Ces principes organisationnels et les valeurs qu'ils défendent façonnent et guident le travail du FNUAP en vue de l'accomplissement de son mandat. Il s'agit notamment de mettre en œuvre une approche de la planification familiale fondée sur les droits humains, d'atteindre les plus défavorisés, d'adopter des approches transformatrices en matière de genre et de renforcer la responsabilité, l'efficacité et l'efficience. L'intégration de ces principes dans tout ce que le FNUAP entreprend nécessitera parfois des compromis difficiles et peut affecter le rythme des progrès : il

est plus difficile d'atteindre les personnes les plus défavorisées, par exemple, que les populations les plus accessibles. Ces principes déterminent la manière dont le FNUAP abordera son rôle et influencera la façon dont l'institution choisira où et comment investir ses ressources.

Approche fondée sur les droits humains

Le FNUAP définira et mettra en œuvre une approche de la planification familiale fondée sur les droits humains. Le FNUAP défendra et réalisera les droits humains, notamment le droit de décider du nombre d'enfants, de l'espacement des naissances et du moment de leur naissance, les droits à la santé et à la vie, le droit à la non-discrimination et le droit à la vie privée.

Comme l'indique le programme d'action de la CIPD (section 7.3) : « La planification familiale fondée sur les droits est motivée par les besoins et les droits des personnes que le programme est censé servir, plutôt que par la structure, les systèmes, le personnel ou les objectifs numériques du programme »⁴⁰ de répondre au « droit fondamental de tous les couples et de toutes les personnes de décider librement et de manière responsable du nombre, de l'espacement et du calendrier de leurs enfants ».

L'approche de la planification familiale fondée sur les droits humains sert de cadre d'organisation pour faire avancer les principes clés sur lesquels repose la stratégie. Elle s'attaque à de nombreux obstacles définis dans la stratégie (tableau 1). L'approche de la planification familiale fondée sur les droits humains est définie comme un cadre conceptuel et un processus systématique qui :

- Veille à ce que les États remplissent leurs obligations légales en vertu du droit international en matière de respect, de protection et de mise en œuvre des droits humains.
- Veille à ce que les programmes de planification familiale restent axés sur les principes et normes clés en matière de droits humains qui s'appliquent à la planification familiale.
- Applique ces principes et ces normes à toutes les phases et à tous les niveaux de la programmation.
- Permet aux responsables de charges de respecter leurs obligations et aux détenteurs de droits de faire valoir leurs droits.*⁴¹

L'application intégrale d'une approche de la planification familiale fondée sur les droits humains conduit à une programmation holistique et à des partenariats stratégiques. Il s'agit notamment de s'attaquer aux lois restrictives, de développer les capacités des professionnels de la santé, de sensibiliser les responsables, de ventiler

les données, de cibler les interventions sur les groupes marginalisés, de renforcer les processus participatifs, de lutter contre les inégalités de genres et de promouvoir l'autonomie corporelle des femmes, ainsi que de renforcer les mécanismes de redevabilité. Elle fera également progresser les huit priorités stratégiques de la stratégie de planification familiale et fera progresser et renforcera les principes et approches suivants.

Ne laisser personne pour compte et atteindre les plus défavorisées

Cela inclut un engagement en faveur de l'égalité et de la non-discrimination. Le FNUAP s'engage à s'attaquer aux obstacles structurels, à la stigmatisation et à la discrimination, ainsi qu'aux normes sociales et sexospécifiques néfastes qui sont à l'origine des inégalités.⁴² Essentiellement, cette démarche nécessite de s'éloigner des chiffres globaux et des moyennes pour se concentrer beaucoup plus énergiquement sur les personnes qui n'ont pas encore été atteintes. Pour le FNUAP, ne laisser personne pour compte est devenu une pierre angulaire de la politique et de la pratique de l'organisation. Elle éclaire les voies à suivre pour réaliser le programme d'action de la CIPD et les efforts déployés au cours de la décennie d'action pour atteindre les Objectifs de développement durable.⁴³ Le plan stratégique du FNUAP, 2022 - 2025, met spécifiquement l'accent sur le fait de ne laisser personne pour compte comme partie intégrante de la définition d'une vision et de la définition d'une voie vers les trois résultats transformateurs, notamment vers la réponse à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Pour donner la priorité aux plus défavorisés, il faut notamment collecter des données sur les besoins et les obstacles d'un groupe marginalisé, comme, par exemple, lorsqu'il s'agit de remédier aux inégalités d'accès aux services de planification familiale pour les populations autochtones, afin de rendre des services de haute qualité géographiquement disponibles et financièrement abordables.

* Les principes et normes liés aux droits humains qui s'appliquent à la planification familiale comprennent la non-discrimination et l'égalité, le cadre AAAQ+ (qualité, accessibilité, acceptabilité, disponibilité, vie privée et confidentialité, prise de décision informée), la participation et la responsabilité, ainsi que l'autonomie et liberté d'action corporelle.

Approches transformatrices en matière de genre

Le FNUAP appliquera à la planification familiale des approches transformatrices en matière de genre afin de contribuer à l'égalité de genres, à l'autonomisation des femmes et à leurs droits. L'utilisation d'approches transformatrices en matière de genre vise à garantir que le droit des femmes à l'égalité est pleinement intégré dans tout ce que le FNUAP entreprend, en étayant son plaidoyer, son analyse politique et son modèle de programme à tous les niveaux.⁴⁴

Les approches transformatrices de l'égalité de genres visent à s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité entre les genres et à corriger les dynamiques et les structures de pouvoir qui renforcent ces inégalités. Ces changements peuvent se produire à de nombreux niveaux, notamment au niveau des personnes, des ménages, des communautés, des institutions, des lois et des politiques. Toute approche transformatrice de la conception des genres tente de promouvoir l'égalité de genres par les moyens suivants : (i) en encourageant un examen critique des inégalités et des rôles, normes et dynamiques liés au genre ; (ii) en reconnaissant et en renforçant les normes positives qui soutiennent l'égalité et un environnement favorable ; et (iii) en promouvant la position relative des femmes, des filles et des groupes marginalisés et en transformant les structures sociales sous-jacentes, les politiques et les normes sociales et de genre largement répandues qui perpétuent et légitiment les inégalités entre les genres.⁴⁵ Les normes sociales et de genre inéquitables et les déséquilibres de pouvoir empêchent les personnes d'accéder aux services de planification familiale. Il est prouvé que les programmes et les formations qui intègrent une perspective de genre et de pouvoir sont plus efficaces, en particulier dans le domaine de la santé sexuelle et génésique.⁴⁶

Les approches transformatrices en matière de genre appliquées à la planification familiale prennent de nombreuses formes, par exemple un partenariat étroit avec des organisations dirigées par des femmes et d'autres organisations communautaires pour modifier les normes sociales et de genre

discriminatoires qui affectent l'accès aux droits et à la santé en matière de sexualité et procréation, en particulier à la planification familiale. Cela peut se faire au niveau des personnes, par exemple en travaillant avec des couples sur une prise de décision équitable en matière de contraception, ou en utilisant des approches fondées sur des données probantes pour sensibiliser les hommes à l'importance de normes sociales et sexospécifiques équitables, en particulier le partage des responsabilités et de la prise de décision en matière de planification familiale. Les approches transformatrices en matière de genre façonnent également l'action visant à renforcer les politiques, la législation et les mécanismes de responsabilité qui promeuvent et protègent le droit des femmes et des filles à l'autonomie corporelle, notamment en ce qui concerne l'accès à la contraception.

Assurer la responsabilité, la transparence et l'efficacité

L'accent mis sur la responsabilité, la transparence et l'efficacité concerne la gouvernance et la transparence dans les efforts du FNUAP et de ses partenaires, la promotion de l'optimisation des ressources et la maximisation de l'efficacité. Dans le même temps, il faut mettre en place des programmes et des services de soutien qui favorisent la disponibilité, l'accessibilité (notamment le caractère abordable), l'acceptabilité et la qualité (le cadre AAAQ du droit à la santé).⁴⁷ Les principes du cadre AAAQ sont des obligations internationales en matière de droits humains que les États sont légalement tenus de respecter. Il faut également soutenir les processus participatifs dans le cadre de la programmation de la planification familiale du FNUAP, en particulier dans la phase de suivi et d'évaluation. Le processus d'assurance d'une gestion optimale et de l'atteinte de la dernière personne dans le besoin (LMA) mis en œuvre par le FNUAP est un exemple de la manière dont les principes de responsabilité, de transparence et d'efficacité peuvent être appliqués à la planification familiale. Ce processus permet de suivre la visibilité des produits de santé génésique jusqu'à la dernière personne dans le besoin et facilite une plus grande

responsabilisation des bénéficiaires des fournitures proposées avec l'aide du FNUAP. La responsabilité est également assurée par des cadres mondiaux et régionaux, comme le montrent par exemple les rapports sur les indicateurs des ODD 3.7.1 et 5.6.1.

5.2 Les rôles du FNUAP

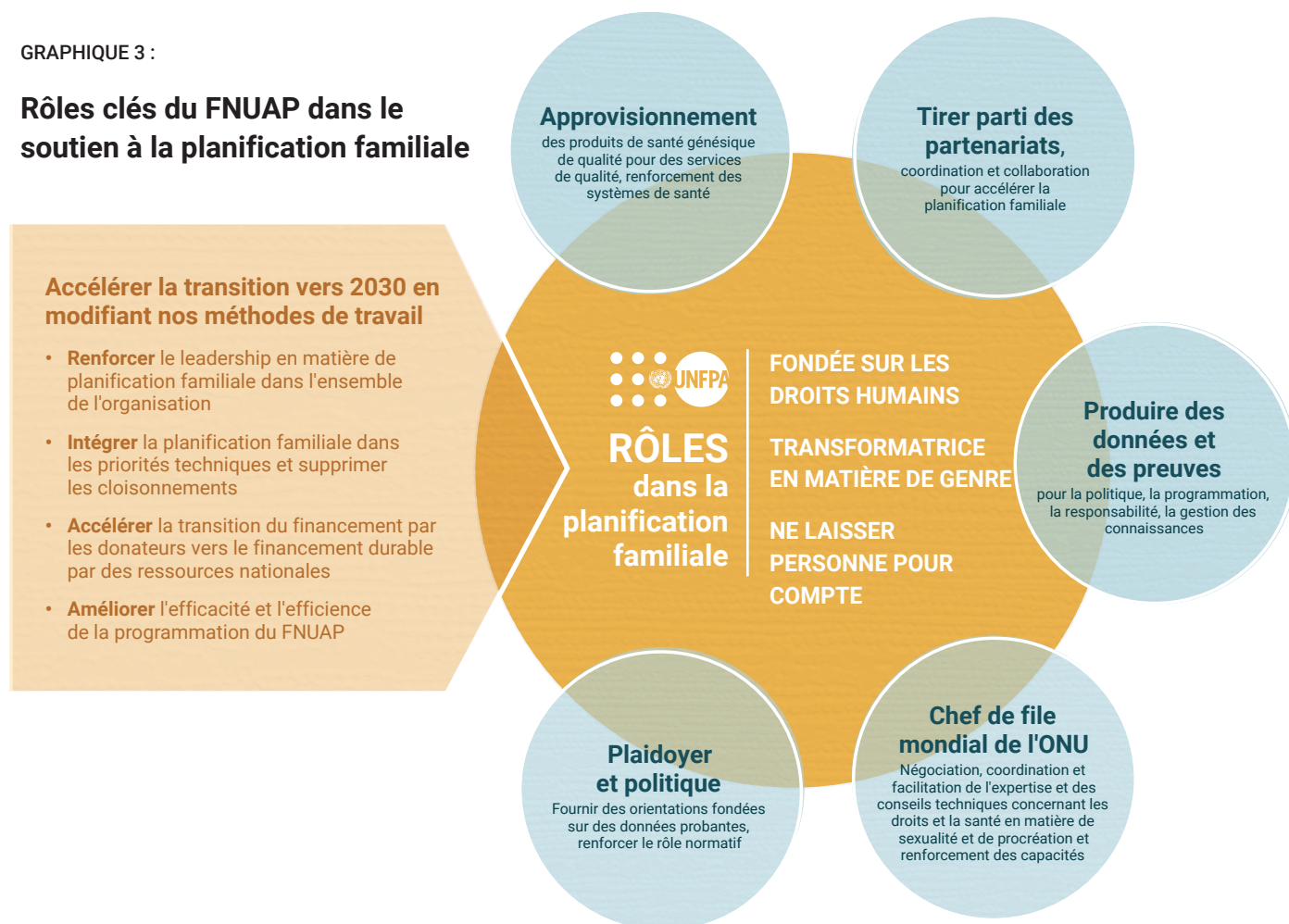
Pour réaliser pleinement ses plans ambitieux, le FNUAP reconnaît la nécessité de procéder à des ajustements critiques de ses capacités politiques et opérationnelles. Cette stratégie définit la manière dont le FNUAP abordera son rôle et son mandat, s'appuiera sur ses avantages comparatifs et sur les investissements et les priorités de l'organisation. Elle aborde également la question des partenariats que le FNUAP établira avec d'autres acteurs pour faire avancer cette stratégie et la manière dont

l'institution le fera. Le FNUAP s'acquittera de son mandat en donnant la priorité aux rôles qu'il est le mieux à même de remplir (graphique 3). L'institution le fera en appliquant des principes et des approches qui ajoutent de la valeur à chaque processus.

En tant qu'organisation humanitaire et de développement, le FNUAP est particulièrement bien placé pour jouer un rôle dans la préparation, la réponse et le rétablissement des situations d'urgence, ainsi que dans la définition et la mise en œuvre de synergies entre l'humanitaire, le développement et la paix. Les rôles évolutifs s'adapteront à une série de contextes et de besoins nationaux divers. Depuis une décennie, le FNUAP est présent avant, pendant et après les crises et est donc bien placé pour contribuer à la construction et au maintien de la paix.

GRAPHIQUE 3 :

Rôles clés du FNUAP dans le soutien à la planification familiale





CHAPITRE 6

Priorités stratégiques

Huit domaines d'action prioritaires constituent le cœur de la stratégie du FNUAP en matière de planification familiale, 2022 - 2030. L'action basée sur ces priorités stratégiques conduit à 2030 et à la réalisation de l'accès universel aux droits et à la santé en matière de sexualité et procréation, en particulier à la planification familiale. Les pays prendront l'initiative de hiérarchiser les actions qui ont le plus d'impact et qui répondent le mieux aux besoins de leurs populations et de leurs contextes particuliers, en tenant compte également du menu d'options proposé dans le plan d'accélération opérationnel qui l'accompagne.

Les priorités stratégiques sont fondées sur le mandat mondial du FNUAP et s'appuient sur l'expérience et les enseignements tirés. Elles permettront au FNUAP d'optimiser son impact et sa réponse aux causes profondes et aux obstacles persistants qui empêchent les femmes et les filles, les personnes et les couples de concrétiser leurs intentions en matière de procréation. En abordant la programmation dans ces domaines prioritaires, tout découle des valeurs et des principes du FNUAP, en appliquant des approches fondées sur les droits humains, transformatrices en matière de genre et ne laissant personne pour compte.

Les huit priorités stratégiques sont tournées vers l'avenir. Le FNUAP adoptera des solutions tournées vers l'avenir qui débloquent les progrès, reconnaissant que l'innovation est essentielle pour atteindre les objectifs. Les pratiques prêtes pour l'avenir comprennent, par exemple, l'intensification des pratiques fondées sur des données probantes, l'examen des technologies nouvelles et émergentes en matière de santé génésique, la promotion du développement d'implants et de méthodes injectables à action prolongée, l'introduction de soins auto-administrés de la santé, l'utilisation de drones dans les endroits difficiles d'accès et l'exploration de la santé numérique et des modes d'administration virtuels. L'accent mis sur l'avenir comprendra le renforcement des capacités du FNUAP pour un financement durable et l'application de l'ensemble minimal de services initiaux (EMSI) pour renforcer la résilience face aux urgences humanitaires, au changement climatique et à l'augmentation du nombre de personnes en déplacement. L'accent mis sur l'avenir consistera notamment à faire le narratif du pouvoir transformateur de la planification familiale pour renforcer la volonté politique en promouvant le potentiel de croissance économique que certains pays peuvent exploiter grâce au dividende démographique.

6.1 Élargir la disponibilité et l'accès

Le FNUAP se concentrera davantage sur les domaines où il peut apporter la plus grande valeur ajoutée aux niveaux mondial, régional et national pour soutenir l'expansion de la disponibilité et de l'accessibilité de la planification familiale.

La **disponibilité** reflète la mesure dans laquelle un prestataire dispose des installations, du personnel, des produits et de l'équipement nécessaires pour fournir un service répondant aux besoins d'un demandeur. Le FNUAP s'efforcera d'aider les gouvernements à améliorer la disponibilité de produits, de services et d'informations de qualité

en matière de contraception. Lorsqu'un large éventail de méthodes est disponible, l'abandon des méthodes contraceptives modernes diminue et la poursuite de leur utilisation et l'adoption de nouvelles méthodes augmentent. Le FNUAP aidera les pays à élargir les options et les choix en matière de contraception et à améliorer la fourniture de conseils et d'informations de qualité sur chaque option, sans discrimination, notamment les avantages et les risques de chaque méthode, afin que l'utilisateur puisse choisir librement en fonction de ses préférences et de son mode de vie.

Le FNUAP aidera les pays à lever les obstacles juridiques et réglementaires, à renforcer les systèmes nationaux d'achat et de chaîne d'approvisionnement, à améliorer la collaboration entre les partenaires de mise en œuvre publics et privés, à ancrer la distribution des contraceptifs dans les chaînes d'approvisionnement nationales et à renforcer les systèmes d'information sur la gestion logistique (LMIS). En collaboration avec ses partenaires, le FNUAP encouragera la diversification des efforts à grande échelle visant à élargir l'éventail des méthodes, à renforcer les chaînes d'approvisionnement, à renforcer les capacités du personnel de santé, à améliorer la qualité des services et des produits, à étendre la couverture, à intégrer des modalités innovantes de prestation de services telles que les soins auto-administrés et la télémédecine, et à rendre plus accessibles les options contraceptives pour les hommes. En outre, grâce à ses efforts pour façonner le marché, améliorer les prévisions et la planification, et travailler avec les fournisseurs, le FNUAP vise à obtenir de meilleurs prix, à garantir la disponibilité de produits de qualité et à stimuler l'innovation pour de nouvelles technologies, en particulier des technologies polyvalentes qui répondent aux besoins des femmes et ajoutent de nouvelles options contraceptives pour les hommes.

UNFPA Supplies Partnership servira de vecteur essentiel pour élargir l'accès et la disponibilité, en s'appuyant sur l'impact et l'apprentissage

significatifs depuis sa création en 2007. UNFPA Supplies Partnership du FNUAP est l'un des plus grands fournisseurs de dons de contraceptifs au monde. Ses priorités stratégiques à l'horizon 2030 sont les suivantes : (i) accroître la disponibilité et le choix de produits de santé génésique de qualité, en particulier pour la planification familiale ; (ii) renforcer les chaînes d'approvisionnement pour garantir que les contraceptifs et autres produits de santé génésique atteignent le dernier défavorisé, et promouvoir l'harmonisation et l'intégration des chaînes d'approvisionnement ; et (iii) accroître l'engagement des gouvernements par le biais de contributions financières nationales à des fournitures et des services de santé génésique de qualité.

L'accessibilité indique si les services peuvent être utilisés par ceux qui en ont besoin. Le travail dans ce domaine est guidé en particulier par les principes d'équité et de ne laisser personne pour compte, et s'efforce de fournir des services jusqu'au dernier défavorisé. L'utilisation d'une combinaison de différentes plateformes de prestation de services au-delà des installations du secteur public, telles que la distribution communautaire, la sensibilisation mobile et d'autres partenaires du secteur privé, élargit l'accès non seulement pour les personnes difficiles à atteindre, mais aussi pour celles qui en ont le plus besoin. Les services doivent également répondre aux besoins des femmes et des jeunes handicapés.⁴⁸

Le FNUAP s'efforcera d'améliorer l'accès aux contraceptifs en aidant les gouvernements à supprimer les obstacles géographiques, juridiques, culturels, sociaux et financiers qui entravent l'accès à la contraception. Il s'agit, par exemple, de promouvoir des réformes juridiques pour supprimer les obstacles légaux, de s'attaquer aux normes sociales et sexospécifiques préjudiciables, de renforcer la liberté d'action des femmes et leur autonomie, de créer une demande et de réduire l'abandon, entre autres mesures. Le FNUAP encouragera les partenaires à exploiter

l'engagement et la participation des communautés en tant que force dynamique de création de la demande, et continuera à travailler avec les partenaires pour lever les obstacles fondés sur des normes sociales et sexospécifiques néfastes et renforcer les voies d'accès à des soins et des services de qualité.

L'avenir de la planification familiale prévoit un rôle beaucoup plus étendu des soins auto-administrés et l'autogestion. En s'appuyant sur les orientations consolidées de l'Organisation mondiale de la santé sur les interventions de soins auto-administrés pour la santé,⁴⁹ le FNUAP ira au-delà des systèmes conventionnels de soins de santé entre prestataires et demandeurs pour inclure une gamme d'options de soins auto-administrés. Outre les pilules et les préservatifs, ces options comprendront, par exemple, les anneaux vaginaux, l'auto-administration de contraceptifs injectables sous-cutanés, des stocks plus importants de contraceptifs oraux en vente libre sans ordonnance, l'accès à la contraception d'urgence en vente libre et d'autres interventions de soins auto-administrés. Les soins auto-administrés constituent une modalité stratégique de planification familiale et contribuent de manière significative à la liberté d'action et à l'autonomisation des femmes.

La section 6.7 traite des problèmes d'accès et de disponibilité dans les situations humanitaires. La section 4.3.2 aborde les défis au niveau de la population et au niveau individuel dans les contextes de faible fécondité.

6.2 Améliorer la qualité

L'amélioration de la qualité des services de planification familiale nécessite l'engagement des gouvernements par le biais de cadres politiques ainsi que l'investissement dans les ressources humaines afin de cultiver la fourniture de meilleurs soins. La qualité consiste à promouvoir des services de santé sexuelle et génésique, en particulier la planification familiale, qui soient efficaces, sûrs,

centrés sur l'individu, opportuns, équitables, intégrés et efficaces.⁵⁰ Lorsque les soins de santé sont centrés sur l'individu, les personnes, les familles et les communautés bénéficient de systèmes de santé fiables qui répondent à leurs besoins de manière humaine et holistique, et sont en mesure d'y participer. La recherche de la qualité affecte à la fois la prestation et la demande de services de planification familiale. La qualité inadéquate des soins contribue à une connaissance limitée de la planification familiale et des méthodes contraceptives, à une faible utilisation de la contraception moderne, à l'abandon de l'utilisation de la contraception et à un accès limité aux services.

L'investissement dans le personnel de santé est au cœur de l'amélioration de la qualité des soins et des services. Un personnel de santé qualifié et compétent, travaillant dans une culture d'amélioration de la qualité dans tous les aspects de la prestation de services, doit être soutenu par un encadrement permanent, une supervision stimulante, un meilleur équipement des établissements de santé, des systèmes

Les huit priorités stratégiques sont tournées vers l'avenir. Le FNUAP adoptera des solutions tournées vers l'avenir qui débloquent les progrès, reconnaissant que l'innovation est essentielle pour atteindre les objectifs.

d'information fonctionnels, un approvisionnement ininterrompu en produits de santé génésique et un suivi rigoureux des performances, de la qualité des soins et de la satisfaction des demandeurs.

En collaboration avec d'autres partenaires, dont l'Organisation mondiale de la santé, le FNUAP aidera les pays à combler les lacunes du personnel de santé et les insuffisances de la dotation en personnel pour les services de contraception, en s'intéressant en particulier aux aptitudes et aux compétences, aux attitudes et aux comportements, notamment ceux qui sont enracinés dans les normes sociales et sexospécifiques. Le FNUAP aidera également les pays à améliorer l'environnement de travail et la professionnalisation, notamment en encourageant les politiques de partage des tâches et les mécanismes de responsabilité sociale, administrative et nationale nécessaires pour améliorer la qualité des soins dans les services de planification familiale.

6.3 Renforcer les données

Le FNUAP utilisera les bonnes données transformées en preuves exploitables de multiples façons pour faire avancer la prise de décision en faveur de la planification familiale. Le FNUAP continuera à renforcer la production, la visualisation et la diffusion des données, en travaillant avec les pays et un large éventail de partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies. Pour la planification familiale, le FNUAP se réfère à l'ODD 3.7.1 : Proportion de femmes en âge de procréer dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits par des méthodes modernes, entre autres mesures (tableau 5).

Grâce à UNFPA Supplies Partnership, le FNUAP assurera une meilleure visibilité des données relatives aux investissements nationaux dans la planification familiale et soutiendra des investissements plus stratégiques de la part

d'un plus large éventail de partenaires existants et nouveaux. Le FNUAP continuera à soutenir la disponibilité de sources de données clés telles que les enquêtes démographiques et de santé (EDS) et à effectuer des analyses de la situation démographique afin de promouvoir des approches multisectorielles pour aborder la question de la planification familiale. De plus en plus, le FNUAP utilisera les données de recensement de la population et du logement, ainsi que les estimations démographiques basées sur des modèles, pour analyser l'accès géographique à la planification familiale, pour mieux identifier les personnes dont les besoins ne sont pas satisfaits et pour mieux distinguer les situations de faible accès, de faible demande ou les deux à la fois. Le FNUAP utilisera des approches innovantes pour évaluer les obstacles à l'utilisation des services de planification familiale en combinant les données démographiques avec les données des établissements, telles que celles des enquêtes du FNUAP sur les établissements de santé pour les produits et services de santé génésique. Le FNUAP utilisera son portail de données sur la population (PDP) géoréférencé pour les indicateurs de base relatifs à la population et à la planification familiale. Le portail de données sur la population fournit des interfaces faciles à utiliser pour gérer, visualiser et analyser les ensembles de données, ce qui les rendra plus largement accessibles.⁵¹

Au niveau mondial, le FNUAP s'appuiera sur ses travaux relatifs aux données démographiques pour améliorer la précision des prévisions et, partant, l'efficacité de l'achat de contraceptifs et de leur distribution équitable. L'institution restera l'un des principaux partenaires du réseau mondial de visibilité et d'analyse de la planification familiale (Global Family Planning Visibility and Analytics Network - GFPVAN),⁵² une plateforme de partage de données sur les stocks et les expéditions de produits.

Les données désagrégées sont essentielles. En tant que l'un des principaux collaborateurs de la recherche dans le domaine de la planification familiale, le FNUAP continuera à produire des données probantes dans les domaines où les lacunes de la recherche sont définies à l'aide de données démographiques, en mettant l'accent sur celles qui ont un impact sur les programmes. Les domaines potentiels comprennent les études sur la combinaison des méthodes contraceptives, notamment chez les adolescents, les causes du changement de méthode et de l'abandon, l'effet de l'introduction d'une nouvelle méthode sur les autres méthodes existantes, et la distinction entre une faible utilisation de la planification familiale et un faible accès, une faible demande ou les deux. Dans chacun de ces domaines, les données seront ventilées afin de garantir la disponibilité d'informations sur des catégories spécifiques d'utilisateurs pour des interventions de soutien visant à atteindre les personnes les plus défavorisées.

En ce qui concerne les données dans les contextes humanitaires, le FNUAP travaillera avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres partenaires pour renforcer la disponibilité de données désagrégées tout au long des phases de préparation, de réponse et de rétablissement d'une crise. Cela permettra de renforcer les exercices de prévision et de quantification pour les zones touchées par une crise, par exemple, et de dénombrer et caractériser les populations qui ont besoin de services de planification familiale.

Pour renforcer la responsabilité, le FNUAP s'appuie sur des données de qualité. Le FNUAP continuera à publier des données pertinentes en tant qu'outil important permettant au FNUAP et à ses partenaires de rendre compte des progrès accomplis dans

la réalisation des objectifs organisationnels et mondiaux en matière de santé sexuelle et génésique. Les efforts de responsabilisation sont menés en partenariat avec d'autres agences des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la santé, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale du travail et d'autres encore. Cela inclut, par exemple, le soutien aux gouvernements pour les données de suivi de routine des services de planification familiale et les données logistiques sur la distribution des contraceptifs, informant la collaboration en cours avec l'Organisation mondiale de la santé pour aider les pays à renforcer les systèmes d'information sur la gestion de la santé et de la logistique (HMIS et LMIS).

6.4 Approfondir l'intégration

Le FNUAP plaidera et soutiendra les pays pour qu'ils investissent dans la santé sexuelle et génésique globale, en particulier la planification familiale, afin qu'elle soit pleinement intégrée dans les politiques, stratégies, plans et lignes directrices nationales en matière de santé, notamment les soins de santé primaires et les plans de couverture santé universelle.

L'intégration améliore le rapport qualité-prix et garantit que lorsque les femmes et les filles interagissent avec les services de santé et autres services pertinents, elles ont plus de chances d'accéder aux services dont elles ont besoin. Cela permet aux personnes d'accéder à un large éventail de services d'une manière plus pratique. L'intégration est également une stratégie importante pour atteindre les laissés pour compte et permettre aux personnes d'accéder aux services de santé tout au long du continuum de soins. Avec ses partenaires de nombreux secteurs, le FNUAP plaidera pour que la planification familiale (et plus largement les soins

de santé sexuelle et génésique) soit incluse au centre du programme de développement national et qu'une plus grande priorité lui soit accordée en tant que contribution au développement national, à l'autonomisation des femmes et à la croissance économique.

Le FNUAP veillera à ce que toutes les possibilités d'aider les femmes et les filles à accéder aux informations et aux services de planification familiale soient pleinement exploitées dans les services de santé, dans le système de santé en général et dans sa propre programmation. En collaboration avec d'autres partenaires tels que l'Organisation mondiale de la santé, le FNUAP plaidera en faveur d'un renforcement de la capacité des pays à mieux concevoir, planifier, gérer et évaluer les services de santé intégrés en utilisant une approche de soins de santé primaires, et fournira un soutien technique à cet effet. Cela nécessite l'intégration des droits et santé en matière de sexualité et de procréation au niveau de la politique, de la prestation de services et entre les secteurs (par exemple, l'agriculture, les secteurs économiques, l'éducation, l'Environnement et l'égalité de genres).

Le FNUAP soutiendra l'intégration des services de santé en adoptant une approche de la santé sexuelle et génésique tout au long de la vie, en promouvant l'intégration des services de planification familiale et de l'information aux points d'entrée à fort impact, notamment la santé maternelle, les services de lutte contre le VIH et les IST et les services de prévention et de réponse à la violence basée sur le genre.

6.5 Accroître la durabilité

L'amélioration de l'accès aux méthodes de planification familiale* permet d'augmenter le taux de prévalence de la contraception et de prévenir les grossesses non intentionnelles, ce qui se traduit non seulement par une diminution du nombre

* La réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale nécessite des interventions supplémentaires du côté de la demande, notamment celles qui ciblent les normes sociales et les normes de genre.

de décès maternels, de mortinaissances et de décès néonataux, mais aussi par une réduction des coûts associés aux services de santé maternelle. L'investissement dans les interventions de santé maternelle permet non seulement de réduire la mortalité maternelle, mais aussi de diminuer la morbidité maternelle et les complications sanitaires liées à l'accouchement, ce qui peut réduire les coûts de santé et éviter des conséquences économiques tels que la perte de revenus.

Il faudra au moins doubler les fonds actuellement alloués à la planification familiale dans les pays en développement pour répondre à tous les besoins non satisfaits en matière de contraception moderne.* L'amélioration de la viabilité financière des programmes de planification familiale nécessitera donc une augmentation significative du financement ainsi qu'une utilisation meilleure et plus efficace de toutes les ressources disponibles, l'engagement de nouveaux partenaires, notamment du secteur privé, et des mécanismes de financement novateurs. Le FNUAP s'est davantage concentré sur une approche multidimensionnelle de la promotion de la viabilité financière aux niveaux mondial, régional et national, avec trois domaines d'engagement principaux au premier plan de ses efforts. La transition du financement par les donateurs vers le financement par des ressources nationales a pour effet un passage progressif d'un modèle d'aide des donateurs à un modèle plus durable fondé sur le financement national des besoins de développement nationaux.

Premièrement, le FNUAP investira dans une analyse approfondie de l'économie politique dans les pays et dans différents contextes afin de plaider en faveur d'un repositionnement de la planification familiale en tant qu'investissement de base pour le développement, en tant que meilleur investissement pour la santé et en tant que moteur du développement économique. Le FNUAP développera son expertise pour

Le FNUAP plaidera pour que la planification familiale soit pleinement intégrée dans les soins de santé primaires et les plans de couverture santé universelle.

élaborer des dossiers de rentabilité en matière de planification familiale et ciblera les efforts de plaidoyer auprès des ministères de la Santé et des Finances, des parlements et d'un large éventail de parties prenantes en vue d'une augmentation des ressources allouées à la planification familiale aux niveaux national et infranational. Cette action sera menée en collaboration avec des partenaires clés, notamment les institutions financières internationales, le mécanisme de financement mondial (GFF), l'Organisation mondiale de la santé et les gouvernements nationaux.

Le FNUAP travaillera en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et avec les partenaires mondiaux de la santé H6 concernés pour faire de la planification familiale une composante essentielle de la santé sexuelle, procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNCAH) dans le contexte des soins de santé primaires et de la couverture santé universelle. Depuis 2015, de nombreux pays élaborent des plans pour faire progresser les politiques de couverture santé universelle afin d'élargir l'accès à un ensemble de soins de santé de base pour tous les citoyens tout en les protégeant contre les difficultés financières. Lorsque la planification familiale est intégrée

** Le coût de la réponse à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale moderne entre 2020 et 2030 est estimé à 68,5 milliards de dollars dans 120 pays prioritaires, dont 8,6 milliards de dollars proviendront probablement des donateurs, ce qui laisse 59,9 milliards de dollars à financer par les pays eux-mêmes. Voir : UNFPA (2021). Costing the Three Transformative Results [Évaluation des coûts des trois résultats transformateurs]. http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Transformative_results_journal_23-online.pdf

dans un ensemble de soins de base accessibles à toutes les personnes, les investissements dans la couverture santé universelle contribuent également au financement de la planification familiale.

Deuxièmement, le FNUAP élargira la réserve de sources de financement disponibles, principalement en se concentrant sur le renforcement de la mobilisation des ressources nationales, mais aussi en encourageant et en favorisant des mécanismes de financement public-privé innovants, en augmentant l'accès et l'utilisation des instruments de financement établis, par exemple en élargissant l'utilisation des fonds de contrepartie, en explorant le rachat de la dette dans certains contextes.

Troisièmement, le FNUAP développera son rôle en aidant les pays à maximiser l'efficacité de l'utilisation des ressources existantes et à mieux gérer les produits de planification familiale. Il s'agit notamment de contribuer à des initiatives de structuration du marché et d'y associer des partenaires, et d'encourager les gouvernements à adopter des approches de marché global (TMA) afin de maximiser l'efficacité, l'équité et la durabilité du marché grâce à la coordination des secteurs public, du marketing social et du commerce. Le FNUAP travaillera par l'intermédiaire de l'unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement nouvellement créée, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, afin d'assurer la

La planification familiale facilite l'égalité de genres en augmentant la capacité des femmes à accéder aux ressources et à l'emploi.

stabilité du marché des produits de santé génésique et d'en accroître la durabilité. Cela permettra aux fabricants régionaux et locaux d'adopter des normes de qualité internationales, renforçant ainsi leur capacité à fournir des produits de santé génésique et maternelle de qualité. En plus du renforcement des capacités des gouvernements en matière d'achats et de ressources nationales, le FNUAP améliorera la dynamique des marchés, les rendant plus résistants aux chocs et aux fluctuations du marché et de l'offre à l'échelle mondiale.

6.6 Renforcer la résilience et améliorer l'adaptation

Bien que la planification familiale soit l'une des interventions qui sauvent le plus de vies, qui renforcent l'autonomie et qui sont les plus rentables, il existe toujours une énorme lacune dans la réponse aux besoins des femmes et des filles pendant les crises, en raison de l'absence de priorités et de financements suffisants. Par conséquent, de nombreuses femmes et jeunes filles sont contraintes de faire face à des besoins non satisfaits en matière de planification familiale et à des grossesses non intentionnelles, en plus des traumatismes liés aux conflits, aux catastrophes et aux déplacements. Le FNUAP redouble d'efforts pour que la contraception soit disponible dès le début de chaque intervention d'urgence, au même titre que la santé maternelle, les soins obstétricaux d'urgence et d'autres services essentiels de santé sexuelle et génésique. La réponse humanitaire peut contribuer à modifier les comportements en matière de recherche de santé, notamment l'utilisation de contraceptifs.

En tant qu'intervention multisectorielle, la planification familiale contribue à fournir aux populations vulnérables des soins vitaux, à atténuer les conflits et à instaurer la stabilité et la paix dans les États.⁵³ Les pays du monde entier prennent des mesures pour adapter leurs systèmes et leurs services face à des événements à évolution rapide

ENCADRÉ 2

Objectif 5 EMSI : Prévenir les grossesses non intentionnelles

- Assurer la disponibilité d'une gamme de méthodes contraceptives réversibles à longue durée d'action et à courte durée d'action [notamment les préservatifs masculins et féminins (lorsqu'ils sont déjà utilisés) et la contraception d'urgence] dans les établissements de soins de santé primaires afin de répondre à la demande.
- Fournir des informations, notamment les supports d'information, d'éducation et de communication (IEC) existants, et des conseils en matière de contraception qui mettent l'accent sur le choix et le consentement éclairés, l'efficacité, l'intimité et la confidentialité du demandeur, l'équité et la non-discrimination.
- Veiller à ce que la communauté soit informée de la disponibilité des contraceptifs pour les femmes, les adolescents et les hommes.

Source : Inter-Agency Field Manual on Reproductive Health in Humanitarian Settings [*Manuel de terrain inter-agences sur la santé génésique dans les situations humanitaires*] : <https://iawgfieldmanual.com>

tels que les catastrophes naturelles, les pandémies telles que celle du COVID-19 et les conflits ; ainsi qu'à des tendances à plus long terme qui créent des risques pour la stabilité de la population, notamment le changement climatique et la dynamique de l'âge et de la taille de la population au fil du temps. Le FNUAP soutiendra les pays dans leur préparation, leur réponse et leur rétablissement, afin de renforcer leur résilience et de prendre des mesures pour s'adapter aux risques et aux tendances difficiles.

Le FNUAP encouragera la mise en œuvre de l'ensemble minimal de services initiaux (EMSI) pour la santé sexuelle et génésique dans les situations de crise.⁵⁴ Il s'agit notamment d'investir pour garantir la disponibilité continue des contraceptifs grâce à une préparation adéquate. Ces mesures comprennent l'élaboration de mesures de préparation minimales et de plans d'urgence ; le renforcement de la chaîne d'approvisionnement avant, pendant et après une crise humanitaire afin de garantir la disponibilité d'une large gamme de méthodes contraceptives ; le renforcement des mécanismes de coordination ;

et l'exploration constante d'approches innovantes pour passer de la fourniture d'une aide humanitaire à la fourniture d'une aide au développement à long terme avec des services complets de santé sexuelle et génésique.

En collaboration avec des partenaires humanitaires mondiaux, régionaux et locaux, le FNUAP investira dans l'amélioration des connaissances et des pratiques concernant l'engagement des femmes, des adolescentes et de ceux qui sont le plus souvent les plus marginalisés, notamment les professionnel(les) des services sexuels, les personnes handicapées et celles qui s'identifient comme LGBTQI+, dans la conception et la mise en œuvre des services de santé sexuelle et génésique et continuera d'étendre les liens avec la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre pendant les périodes de crise. Le FNUAP soutiendra également le plaidoyer en faveur d'une meilleure intégration de la planification familiale dans les plans de préparation et de réduction des risques de catastrophes.

Le FNUAP aidera les gouvernements et les partenaires de mise en œuvre à garantir la disponibilité d'un large éventail de méthodes et de services contraceptifs pendant les crises et à renforcer les systèmes d'orientation pour répondre aux besoins des plus vulnérables, en particulier les adolescents et les groupes marginalisés, en matière de santé sexuelle et génésique et de prévention et de réponse à la violence basée sur le genre. Dans le cadre de son approche à long terme, le FNUAP continuera à renforcer les efforts de préparation et de redressement, notamment par le biais d'un financement durable, pluriannuel et flexible de la planification familiale.

Le FNUAP soutiendra les pays dans leurs efforts pour intégrer la planification familiale dans les stratégies de réponse au changement climatique, notamment les programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA), en veillant à ce que la planification familiale soit mise en œuvre d'une manière qui respecte et soutienne les droits humains. En travaillant avec les partenaires nationaux pour mettre en évidence les modèles

Les jeunes comprennent les problèmes auxquels ils sont confrontés et peuvent proposer de nouvelles idées et des solutions alternatives et jouent un rôle essentiel en tant qu'agents du changement.

d'adaptation qui maintiennent le lien CIPD, changement climatique et planification familiale, le FNUAP plaidera en faveur de systèmes et d'installations de santé résistants au climat et de services intégrés de changement climatique et de santé sexuelle et génésique, notamment les services de planification familiale ; en positionnant la planification familiale comme partie intégrante des programmes de retour à l'équilibre en matière de construction écologique.

Le FNUAP est à la fois une organisation de développement et une organisation humanitaire. L'institution est particulièrement bien placée pour jouer un rôle dans la préparation aux situations d'urgence, la réaction et le relèvement, ainsi que dans la détermination et la mise en œuvre de synergies entre l'aide humanitaire, le développement et la paix.⁵⁵

6.7 Engager les adolescents et les jeunes

Le FNUAP soutiendra la voix et la participation des jeunes, en les engageant dans des efforts visant à appliquer des solutions innovantes pour accélérer les progrès pour l'atteinte des trois résultats transformateurs et la réalisation du programme d'action de la CIPD et des Objectifs de développement durable. Les jeunes comprennent les problèmes auxquels ils sont confrontés et peuvent proposer de nouvelles idées et des solutions alternatives, et jouer un rôle essentiel en tant qu'agents du changement.

L'éducation sexuelle complète (ESC), les programmes d'autonomisation et les programmes de changement social et de comportement seront liés plus activement entre les secteurs, notamment entre les systèmes de santé et les systèmes d'éducation. L'ESC s'efforce de fournir aux jeunes scolarisés et non scolarisés les compétences et les opportunités nécessaires à la réalisation de leur potentiel.

Elle comprend des informations scientifiquement exactes sur la contraception, l'accouchement et les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH. L'ESC pour les filles et les garçons est également protectrice, de sorte que les adolescentes peuvent rester à l'école, acquérir des compétences leur permettant d'augmenter leurs revenus tout au long de leur vie et briser le cycle de la pauvreté.

Les adolescentes et les jeunes femmes sexuellement actives sont moins susceptibles que les groupes plus âgés d'utiliser des contraceptifs modernes et de voir leur demande de contraception satisfaite. C'est le cas presque partout. C'est particulièrement le cas pour les groupes les plus jeunes, pour tous les jeunes LGBTQI+ et pour ceux qui sont issus de milieux défavorisés ou qui sont particulièrement isolés ou privés de l'autonomie ou de la liberté (liberté d'action) de rechercher des informations ou d'utiliser des services. Le FNUAP soutiendra le plaidoyer en faveur d'une combinaison efficace d'un cadre juridique et politique fondé sur les droits qui facilite l'accès, la prestation de services appropriés, la demande des jeunes pour accéder aux soins et les utiliser.

Par le biais de sa stratégie mondiale pour la jeunesse,⁵⁶ le FNUAP se concentre sur ce dans quoi l'institution investira pour mettre en place des services de santé sexuelle et génésique adaptés aux adolescents et aux jeunes. Le FNUAP se concentre également sur le lieu et la manière dont l'institution accélérera ses efforts pour prévenir les préjudices tels que les grossesses non intentionnelles, les interruptions volontaires de grossesses pratiquées dans des conditions dangereuses, la mortalité maternelle, les nouvelles infections par le VIH et les mariages d'enfants. Les efforts se concentrent également sur la prévention de la violence basée sur le genre et de la coercition sexuelle et procréative à l'encontre des adolescents et des jeunes. Le FNUAP aidera les pays partenaires à diversifier les canaux utilisés pour engager les jeunes. Ces efforts

iront au-delà des établissements de santé publics et privés pour englober la distribution communautaire, les services mobiles, les services scolaires, les modèles de soins directs aux consommateurs et de soins auto-administrés. Le FNUAP travaillera avec ses partenaires pour améliorer les compétences des prestataires par le biais d'une formation clinique complète, de la définition de normes de qualité, d'une supervision de soutien et d'une clarification des valeurs, de l'élimination des obstacles financiers par l'inclusion des adolescents dans la couverture santé universelle, de la fourniture de services subventionnés ou de bons dans certains contextes ou lorsque des opportunités de mécanismes innovants peuvent être créées, et de la collecte et de l'utilisation de données ventilées par âge sur l'utilisation des services et le retour d'information des demandeurs.

Le FNUAP soutiendra les efforts déployés par les pays pour élargir l'accès aux services de contraception et à une éducation sexuelle complète afin de répondre à un éventail complet de besoins et de demandes.

6.8 Renforcer la liberté d'action et lutter contre la discrimination

Les inégalités, la discrimination et les injustices systémiques rendent plus difficile la réalisation des droits des femmes et des filles issues de groupes marginalisés et d'autres personnes. Il s'agit de personnes qui risquent d'être laissées pour compte en ce qui concerne les services de planification familiale, notamment les adolescents, les plus pauvres, les personnes handicapées, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les populations autochtones, les personnes LGBTQI+, les professionnel(les) des services sexuels et d'autres populations clés.

Le FNUAP mettra à profit son expertise en matière de lutte pour la liberté d'action et l'autonomie corporelle, deux aspects essentiels pour les personnes qui décident du moment, de l'opportunité et de la fréquence de leurs grossesses. L'autonomie corporelle signifie que les personnes ont le pouvoir et la liberté d'action pour faire des choix concernant leur corps et leur avenir, sans violence ni coercition. Il s'agit notamment de décider quand, si et avec qui avoir des relations sexuelles. Il s'agit également de décider quand, si et avec qui on veut tomber enceinte. L'autonomie et l'intégrité corporelles sont violées, par exemple, lorsqu'un mari empêche une femme d'utiliser un moyen de contraception.⁵⁷ Les obstacles les plus persistants à l'autonomie corporelle sont les stéréotypes, les hypothèses et les idées fausses sur l'autonomie corporelle et les droits des femmes et des jeunes filles. Près d'un quart des femmes ne sont pas en mesure de refuser un rapport sexuel (dans les cas où les données sont disponibles).⁵⁸

Le FNUAP développera son expertise en matière de lutte contre les normes sociales et sexistes discriminatoires, en mettant particulièrement l'accent sur la promotion de la responsabilité partagée de la planification familiale entre les partenaires et, plus largement, sur la promotion de masculinités positives en engageant les hommes

et les garçons en tant qu'agents et bénéficiaires du changement et en tant que partenaires et alliés stratégiques dans la promotion et la protection des droits et santé en matière de sexualité et de procréation des femmes et des adolescentes.

La planification familiale facilite l'égalité de genres en augmentant la capacité des femmes à accéder aux ressources et à l'emploi. Le FNUAP soutiendra les synergies et les investissements en faveur de l'autonomisation sociale, économique et procréative des femmes. Le FNUAP vise à accroître la demande de planification familiale en soutenant des programmes communautaires et des actions de partage de connaissance et de sensibilisation globales qui renforcent la liberté d'action des femmes et des filles ainsi que des groupes marginalisés.

Le FNUAP mettra davantage l'accent sur la manière dont l'institution aide les pays à renforcer les politiques, la législation et les mécanismes de responsabilisation qui garantissent l'accès universel aux droits et à la santé en matière de sexualité et procréation, y compris le droit d'être à l'abri de la violence et de la discrimination. Ce travail fera appel à un large éventail de partenaires et à des approches ciblées et multisectorielles.



CHAPITRE 7

Réalisations

La stratégie du FNUAP en matière de planification familiale prolonge la vision de l'organisation jusqu'en 2030. Cette section décrit comment le FNUAP, au niveau organisationnel, développera et utilisera ses ressources pour répondre à ses priorités.

Cette stratégie est accompagnée d'un plan d'accélération opérationnel qui contient des détails sur la mise en œuvre. Consulter le *plan d'accélération du FNUAP intitulé Ending the Unmet Need for Family Planning Acceleration Plan (Plan d'accélération pour répondre à tous les besoins en matière de planification familiale), 2022 - 2025*.

La stratégie réoriente l'action du FNUAP de quatre manières principales afin de favoriser les progrès :

- Investir davantage dans le renforcement du leadership en matière de planification familiale dans l'ensemble de l'organisation
- Intégrer la planification familiale dans toutes les priorités techniques du FNUAP et supprimer les cloisonnements
- Accélérer la transition de l'aide des donateurs au financement durable
- Améliorer l'efficacité et l'efficience de la programmation du FNUAP

7.1 Changements organisationnels

Pour mettre en œuvre la stratégie du FNUAP en matière de planification familiale, le FNUAP devra procéder à plusieurs changements organisationnels clés et, renforcer et étendre ses partenariats. Le FNUAP optimisera son modèle opérationnel afin de remplir son mandat en matière de planification familiale et d'être adapté à son objectif et pertinent à la lumière des nouveaux défis et des tendances actuelles. Ces changements ont été largement anticipés dans le plan stratégique du FNUAP, en l'occurrence pour les situations humanitaires, et sont appliqués ici à la planification familiale. Certains de ces changements sont déjà en cours, tandis que d'autres appellent à une nouvelle réflexion dans les mois et les années à venir, avec des implications pour les approches organisationnelles et programmatiques.

Investir davantage dans le renforcement du leadership en matière de planification familiale dans l'ensemble de l'organisation

- Accroître la visibilité du FNUAP et son engagement dans les forums intergouvernementaux mondiaux et régionaux, les commissions des Nations Unies et les communautés économiques régionales, les plateformes politiques et les événements scientifiques.
- Renforcer la capacité de gestion des connaissances du FNUAP afin d'exploiter le savoir collectif de l'organisation en matière de planification familiale, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de tirer parti des enseignements venant des différentes unités et des différents partenaires.
- Renforcer la capacité de produire et d'analyser des données et les compétences nécessaires pour utiliser des données probantes dans le cadre d'action de sensibilisation afin de faire de la planification familiale volontaire et fondée sur les droits une priorité dans les programmes, non seulement pour la santé, mais aussi pour la croissance économique et le développement au niveau national.

- Renforcer la capacité du FNUAP à défendre et à promouvoir l'adhésion aux normes de planification familiale et à renforcer les liens entre la politique et la programmation pour une meilleure responsabilisation.
- Renforcer la capacité du FNUAP à s'engager dans des partenariats existants et nouveaux, en particulier avec le secteur privé, et à en tirer parti.

Intégrer la planification familiale dans toutes les priorités techniques du FNUAP et supprimer les cloisonnements

- Améliorer l'alignement et l'harmonisation des travaux d'élaboration des politiques du FNUAP afin de renforcer l'intégration de la planification familiale dans les efforts de politique générale du FNUAP et de recenser les points d'entrée pour déployer la politique et la programmation en matière de planification familiale.
- Renforcer l'analyse critique autour de l'intégration des services de planification familiale dans les soins de santé primaires, notamment en renforçant la capacité du FNUAP à soutenir l'introduction de pratiques innovantes, en l'occurrence les interventions de soins auto-administrés, les modes de prestation virtuels et d'autres possibilités de diffusion de l'information et des services.
- Fournir des conseils aux pays sur la défense des politiques et la programmation afin d'accélérer

Le FNUAP continuera d'affiner et de définir les domaines dans lesquels l'organisation sera chef de file, contribuera et encouragera les autres partenaires à s'engager.

l'intégration par les pays de pratiques fondées sur des données probantes, éprouvées et à fort impact.⁵⁹

- Recenser les réponses liées aux mégatendances dans les contextes difficiles et veiller à ce que le développement des connaissances techniques réponde rapidement aux tendances et aux besoins émergents, notamment l'analyse des tendances en matière de faible fécondité.
- Optimiser les services d'approvisionnement et d'assurance qualité de l'unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement du FNUAP.

Accélérer la transition de l'aide des donateurs au financement durable

- Développer les connaissances en matière de financement de la santé au sein du FNUAP par le biais d'un renforcement des capacités et d'un développement des compétences ciblées, d'un apprentissage entre pairs, d'un cours en ligne et d'un soutien en matière de connaissances et d'orientation afin d'accroître l'engagement du FNUAP dans la mobilisation des ressources nationales, les possibilités de financement innovantes et la viabilité des programmes de planification familiale.
- Investir dans le renforcement des compétences en matière de plaidoyer et de négociation, d'analyse de l'économie politique et de gestion des finances publiques au sein du personnel du FNUAP à tous les niveaux afin d'améliorer la capacité de l'organisation à s'engager dans le dialogue politique et la réforme autour de la mobilisation des ressources nationales et du financement durable.
- Explorer de nouvelles voies de financement et d'alliances avec des partenaires extérieurs au secteur de la santé, en demandant que les dépenses soient visibles et mesurables dans les budgets nationaux de la santé et que les contributions des donateurs soient comptabilisées.⁶⁰

Améliorer l'efficacité et l'efficience de la programmation du FNUAP

- Relancer la dynamique en faveur de la planification familiale dans les efforts organisationnels visant à faire progresser les actions humanitaires du FNUAP, par exemple : améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les prévisions et le prépositionnement ; mettre en œuvre des déploiements de ressources humaines rapides et efficaces ; mettre en place des systèmes de données plus fiables ; et se concentrer sur tous les besoins humanitaires liés à la réponse à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale.
- Accroître la hiérarchisation et l'utilisation stratégique des ressources liées aux rôles et objectifs recensés, combler les lacunes dans la prestation de services, et réduire le temps consacré par le personnel à des activités transactionnelles afin de renforcer les efforts stratégiques en matière de politique et de programmation.
- Renforcer les mécanismes de coopération Sud-Sud et la systématisation des enseignements tirés et des meilleures pratiques en vue de leur adaptation et de leur transposition à plus grande échelle dans les régions.
- Investir des ressources dans le développement de méthodes de travail catalytiques pour obtenir des résultats et dans des actions stratégiques tournées vers l'avenir, conformément aux autres réorientations stratégiques.

L'accélération des progrès en matière de planification familiale est un élément important pour devenir une organisation « adaptée à ses objectifs ». Le FNUAP s'efforcera d'approfondir sa connaissance et son soutien à une approche holistique des politiques sociales visant à permettre aux femmes et aux filles, aux personnes et aux couples d'exercer leur droit d'accès à des informations et à des services de planification familiale de qualité et centrés sur l'individu, afin de soutenir leurs intentions en matière de procréation, d'assurer leur autonomie corporelle et de renforcer leur liberté d'action.

7.2 Modes d'engagement

Les modes d'engagement de l'organisation définissent la manière dont le FNUAP combine ses ressources, son expérience, ses connaissances et sa capacité organisationnelle pour obtenir des résultats. Ils permettent au FNUAP de se concentrer sur un ensemble limité de modalités grâce auxquelles l'institution peut aider les partenaires nationaux à réaliser les progrès les plus rapides. Les modes d'engagement sont présentés ici en tenant compte des priorités en matière de planification familiale (voir tableau 2). Le FNUAP s'éloigne d'une détermination définie au niveau central pour adopter une approche dirigée par les pays afin de fournir des solutions plus adaptées.

7.3 Domaines dans lesquels le FNUAP dirigera, contribuera et encouragera d'autres partenaires à s'engager

Dans le cadre du processus de consultation visant à élaborer cette stratégie, les participants ont défini des actions pour chaque priorité stratégique, qui recensent les domaines dans lesquels le FNUAP placera ses ressources les plus importantes pour un impact maximal. Tout au long de la stratégie, le FNUAP continuera d'affiner et de définir les domaines dans lesquels il jouera un rôle de chef de file, apportera sa contribution et encouragera les autres partenaires à s'engager. Le tableau 3 fournit des exemples illustratifs.

TABEAU 2

Cinq modes d'engagement par lesquels le FNUAP apportera son soutien à la planification familiale

Plaidoyer, dialogue politique et soutien	Renforcer le plaidoyer et le dialogue politique, notamment en ce qui concerne l'intégration, la collaboration multisectorielle, la promotion d'un accès inclusif et non discriminatoire, et un investissement plus soutenu dans la planification familiale.
Gestion des connaissances	Améliorer la gestion des connaissances et la programmation fondée sur des données probantes, en encourageant l'adoption de pratiques fondées sur des données probantes, telles que les pratiques à fort impact élaborées avec le partenariat pour les pratiques à fort impact (HIP), en promouvant les meilleures pratiques, en particulier en ce qui concerne les innovations en matière de financement et de sécurité des produits de base, et en développant le travail catalytique.
Développement des capacités	Mettre l'accent sur le développement des capacités en matière d'assurance qualité des services de planification familiale intégrée, d'information et de produits, de gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, de financement de la santé et de compétences en matière de négociation et de plaidoyer.
Prestation de services	Cibler les investissements dans l'appui technique et l'orientation pour le renforcement des systèmes et des services de santé afin d'étendre les informations et les services de planification familiale de haute qualité, en l'occurrence dans les situations humanitaires.
Coordination, partenariat et coopération Sud-Sud et triangulaire	Assurer la coordination entre les partenaires et les réseaux stratégiques, ainsi qu'au sein des régions et des pays, notamment par le biais de partenariats public-privé et la promotion de la coopération Sud-Sud, en facilitant une participation large et significative, en particulier avec les personnes les plus défavorisées de l'accès à la planification familiale.

TABLEAU 3

Exemples illustratifs :

Les domaines dans lesquels le FNUAP jouera un rôle de chef de file, contribuera et encouragera les autres partenaires à s'engager

CHEF DE FILE : Le FNUAP investira la majeure partie de ses ressources dans ces domaines. Grâce à ces actions, le FNUAP s'acquittera du mandat qui lui a été confié par les Nations Unies en tant qu'agence chef de file pour la santé sexuelle et génésique. Dans certains domaines, le FNUAP joue un rôle de chef de file en collaboration avec d'autres organismes. Par exemple, le FNUAP et l'Organisation mondiale de la santé organisent conjointement le processus « Ending Preventable Maternal Mortality (Mettre fin à la mortalité maternelle infantile) » (EPMM).

CONTRIBUTEUR : Le FNUAP investira dans un large éventail de domaines. Dans ce cas, le FNUAP contribuera aux résultats et aux activités aux côtés d'autres acteurs. Par exemple, le FNUAP aidera les pays à intégrer les informations et les services de planification familiale dans les plans et les programmes de couverture santé universelle lorsque, au sein de la famille des Nations Unies, le soutien aux pays en matière de couverture santé universelle est dirigé par l'Organisation mondiale de la santé.

ENCOURAGEMENT DES AUTRES PARTENAIRES : Dans certains domaines, le FNUAP se retirera et encouragera d'autres partenaires à s'engager, par exemple pour développer la prestation de services. Dans d'autres domaines, le FNUAP investira dans la compréhension des faits, l'identification des partenaires et l'élargissement du plaidoyer pour encourager les partenaires les mieux placés à s'engager. Le FNUAP peut soutenir des investissements limités dans le temps dans des projets pilotes pour susciter un engagement catalytique.

CHEF DE FILE	CONTRIBUTEUR	ENCOURAGEMENT DES AUTRES PARTENAIRES
Domaines dans lesquels le FNUAP jouera un rôle de chef de file ou en fera une priorité	Domaines dans lesquels le FNUAP apportera une contribution (avec d'autres partenaires)	Domaines dans lesquels le FNUAP encouragera d'autres partenaires à s'engager et à prendre l'initiative

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1 : AMÉLIORER LA QUALITÉ

Plaider en faveur de / soutenir la préparation des systèmes de prestation de services pour fournir des informations et des services de planification familiale volontaire fondés sur les droits humains dans tous les contextes.	Donner la priorité à la formation initiale et en cours d'emploi du personnel de santé, notamment des sages-femmes, en matière de planification familiale, en s'appuyant sur les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé.	Encourager les partenaires à mettre en place des processus d'accréditation, le maintien de normes professionnelles et des méthodes et mécanismes d'amélioration de la qualité.
--	--	--

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2 : APPROFONDIR L'INTÉGRATION

Plaider pour, et soutenir l'intégration de la planification familiale dans l'ensemble essentiel de services de santé sexuelle et génésique dans le cadre des efforts déployés en matière de soins de santé primaires et de couverture santé universelle (CSU).	Plaider en faveur de l'intégration de la planification familiale dans les plans de préparation et de réduction des risques de catastrophe, les programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) et les stratégies de réponse au changement climatique.	Encourager la recherche sur les approches multisectorielles qui intègrent la planification familiale en tant qu'intervention de développement.
--	---	--

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3 : ÉLARGIR L'ACCÈS ET LA DISPONIBILITÉ

Contrôler la disponibilité, le stockage, l'utilisation rationnelle et responsable des contraceptifs par le biais du processus d'assurance d'une gestion optimale et de l'atteinte de la dernière personne dans le besoin (LMA).	Collaborer à la cartographie des processus actuels de la chaîne d'approvisionnement afin de comprendre où se situent les chevauchements ou les gaspillages.	Encourager la capitalisation des capacités de la chaîne d'approvisionnement du secteur privé, le cas échéant.
---	---	---

CHEF DE FILE	CONTRIBUTEUR	ENCOURAGEMENT DES AUTRES PARTENAIRES
Domaines dans lesquels le FNUAP jouera un rôle de chef de file ou en fera une priorité	Domaines dans lesquels le FNUAP apportera une contribution (avec d'autres partenaires)	Domaines dans lesquels le FNUAP encouragera d'autres partenaires à s'engager et à prendre l'initiative

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 4 : ACCROÎTRE LA DURABILITÉ

Faire valoir les arguments en faveur d'une augmentation et d'une pérennisation de l'enveloppe budgétaire allouée à la planification familiale.	Suivre et contrôler les dépenses de planification familiale et les flux de financement.	Effectuer une analyse de la marge de manœuvre budgétaire et une analyse générale de la politique financière dans le contexte du renforcement des systèmes de santé et de couverture santé universelle.
--	---	--

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 5 : RENFORCER LA LIBERTÉ D'ACTION ET LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION

Définir et soutenir les approches visant à renforcer le leadership des femmes et des filles et à développer leur liberté d'action concernant la prise de décisions en matière de santé sexuelle et génésique.	Plaider pour / contribuer à l'amélioration de la connaissance globale des droits et de la santé en matière de procréation, et promouvoir le partage des responsabilités en matière de planification familiale entre les partenaires.	Encourager les partenaires à mettre en œuvre des actions au niveau communautaire pour engager les hommes et les garçons.
---	--	--

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 6 : RENFORCER LES DONNÉES

Aider les pays à entreprendre périodiquement un recensement national afin de suivre et de valider leurs résultats en matière de santé sexuelle et génésique à l'appui des résultats nationaux, notamment ceux liés à la mise en œuvre du programme d'action de la CIPD.	Mettre en place des mécanismes d'audit systématique de la qualité des données et de mesures correctives afin de garantir que les données relatives aux contraceptifs et à la chaîne d'approvisionnement figurant dans les systèmes d'information sur la gestion de la santé et de la logistique (HMIS et LMIS) sont opportunes, exactes et complètes.	Encourager les universités, les organisations de la société civile et les partenaires de recherche à entreprendre des recherches sur la mise en œuvre afin de déterminer et d'éliminer les obstacles et les goulets d'étranglement qui entravent la fourniture de services de planification familiale.
---	---	--

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 7 : RENFORCER LA RÉSILIENCE ET AMÉLIORER L'ADAPTATION

Garantir l'adhésion aux normes internationales minimales par la mise en œuvre de l'ensemble minimal de services initiaux (EMS) dès le début d'une crise.	Aider les acteurs humanitaires à intégrer les fournitures d'urgence en matière de santé génésique dans le système d'information de gestion logistique.	Encourager la mise en œuvre de mécanismes d'approvisionnement stratégique en sous-traitant des services à des entreprises privées ou à des ONG, ou par le biais de programmes de financement fondés sur la performance et les résultats en période de crise.
--	--	--

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 8 : ENGAGER LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES

Défendre et soutenir la mise en œuvre d'une éducation sexuelle complète (ESC) et mettre en œuvre des pratiques prometteuses.	Relier les systèmes de santé et d'éducation par le biais de programmes et de services d'ESC et de communication pour le changement de comportement (CCC), dans la mesure du possible.	Encourager la diversification des canaux utilisés pour engager les jeunes.
--	---	--



CHAPITRE 8

Ressources

Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie ne sont pas seulement financières. Pour accélérer la réalisation de la planification familiale universelle, le FNUAP investira également dans le personnel à tous les niveaux et dans des partenariats, anciens et nouveaux.

8.1 Ressources humaines

Le FNUAP s'appuie sur les compétences et les capacités de son personnel pour faire avancer les priorités définies dans cette stratégie. Une évaluation réalisée en 2021 a souligné l'importance de renforcer les compétences et les capacités du personnel du FNUAP dans des domaines fonctionnels clés afin d'intensifier et

d'étendre la programmation de la planification familiale à tous les niveaux, notamment en réponse aux changements institutionnels visant à accélérer l'impact.

De nouvelles capacités sont demandées dans « Our Common Agenda » (Notre programme commun),⁶¹ un rapport du Secrétaire général qui définit cinq domaines⁶² concernant les capacités du personnel, qui accéléreront les travaux des Nations Unies en vue de la réalisation des ODD : l'analyse et communication des données ; l'innovation et la transformation numérique ; la prospective stratégique ; la science du comportement ; et l'orientation vers la performance et les résultats. De même, le FNUAP élabore et met en œuvre un plan

pluriannuel de renforcement des capacités afin d'investir dans son personnel et de renforcer ses connaissances et ses compétences de base à tous les niveaux.

Le renforcement des capacités pour la programmation de la planification familiale vise à consolider les compétences dans trois domaines fonctionnels clés :

Capacité de dialogue, de stratégie et de plaidoyer en matière de politique de planification familiale

- Renforcer les compétences en matière de plaidoyer et de négociation et investir dans le développement de l'analyse de l'économie politique au sein du personnel des bureaux nationaux
- Développer et approfondir les compétences en matière d'analyse de données et de communication dans l'ensemble de l'organisation, notamment pour distiller et transmettre de manière concise des informations complexes pour la politique et la programmation, l'apprentissage par l'expérience, la responsabilisation et le plaidoyer
- Promouvoir l'approche de la planification familiale fondée sur les droits humains en réunissant les partenaires internationaux et nationaux autour de cette question et veiller à ce que le personnel ait la capacité d'appliquer cette approche à la planification familiale
- Investir dans les compétences en matière de conception de programmes, en particulier pour les activités multisectorielles

Capacité de financement durable de la planification familiale

- Développer les connaissances de base en matière de financement de la santé en général

et de la planification familiale en particulier. Les connaissances en matière de financement comprennent la compréhension de l'utilisation des comptes nationaux de la santé, des systèmes budgétaires gouvernementaux, de l'analyse des dépenses publiques, notamment pour la santé, et de la gestion des finances publiques, en particulier en ce qui concerne le processus du cycle budgétaire

- Renforcer la capacité du FNUAP à plaider en faveur de la durabilité par le développement, le déploiement et l'utilisation de connaissances en matière de financement de la santé et de gestion des dépenses publiques, en mettant l'accent sur la santé sexuelle et génésique dans le contexte de la couverture santé universelle
- Améliorer la compréhension et la capacité du personnel compétent du FNUAP à élaborer des dossiers de rentabilité, notamment des estimations de coûts et d'impacts, grâce à l'utilisation d'outils et de ressources pertinents

Capacité de combinaison et de choix des méthodes contraceptives

- Renforcer la capacité du FNUAP à exploiter les contributions des approches fondées sur les droits humains pour garantir le choix et la qualité des contraceptifs
- Améliorer les connaissances techniques sur les différentes méthodes contraceptives disponibles dans les secteurs public et privé et sur les combinaisons de méthodes
- Approfondir les connaissances et les moyens mis en œuvre pour soutenir l'introduction de nouvelles méthodes contraceptives, notamment les estimations de coûts, les plans de mise en œuvre et les stratégies d'extension, afin de diversifier les

* Une grande partie du travail de mise en œuvre lié à l'introduction et à l'extension de nouvelles méthodes sera effectuée par les autorités sanitaires et / ou d'autres partenaires. Le FNUAP sera le chef de file en matière de plaidoyer et d'orientation technique concernant l'élargissement du choix des méthodes, mais encouragera d'autres acteurs à se charger du renforcement des capacités de prestation de services et de l'extension des services de planification familiale. Le FNUAP investira dans le renforcement des connaissances et améliorera sa capacité à conseiller ses partenaires.

méthodes et d'améliorer le choix.* Cela devrait inclure les méthodes nouvelles et moins utilisées, l'extension et l'utilisation durable des méthodes couramment utilisées pour attirer de nouveaux utilisateurs, l'incitation à l'utilisation et / ou la réduction de l'abandon, à travers des approches fondées sur les droits humains

- Plaider pour la mise en œuvre de politiques de transfert et de partage des tâches, l'inclusion de nouvelles méthodes dans les lignes directrices nationales en matière de traitement, la liste nationale des médicaments essentiels, les programmes de formation initiale et en cours d'emploi

8.2 Ressources financières

Le FNUAP estime que les ressources totales nécessaires pour répondre à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, l'un des trois résultats transformateurs du plan stratégique du FNUAP, s'élèveront à environ 68,5 milliards de dollars entre 2020 et 2030. Selon les projections actuelles, les donateurs devraient fournir 8,6 milliards de dollars pour répondre à ce besoin entre 2020 et 2030, 59,9 milliards de dollars d'investissement étant encore nécessaires. Les ressources totales provenant de toutes les sources devront passer d'environ 0,3 milliard de dollars par an en 2020 à environ 10,8 milliards de dollars par an à l'horizon 2030 afin de répondre à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale.⁶³ Les ressources supplémentaires sont nécessaires pour soutenir un large éventail de réalisations, notamment des travailleurs de la santé bien formés et soutenus, des produits de qualité garantie livrés jusqu'au dernier défavorisé, une demande renforcée d'informations et de services, en particulier chez les adolescents, et des investissements dans le changement des normes sociales et de genre, des installations adéquatement équipées et des services appropriés et accessibles, ainsi que des mécanismes de suivi, de supervision et de responsabilisation.

Le FNUAP travaille directement dans les pays et aux niveaux régional et mondial, en tirant parti de son financement de base et des financements supplémentaires pour soutenir les priorités et les objectifs de l'organisation. Le FNUAP s'est engagé à allouer au moins 40 % des ressources de son programme indicatif pour répondre à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale chaque année au cours de la période 2022 - 2025. Ce montant devrait s'élever à environ 1,7 milliard de dollars sur la période de quatre ans. En utilisant une série d'approches de programmation, en particulier un meilleur suivi des données financières, le FNUAP soutiendra les efforts des pays pour élargir la réserve de sources de financement disponibles, maximiser l'efficacité dans l'utilisation des ressources existantes et repositionner la planification familiale, mise en œuvre de manière à respecter, protéger et réaliser les droits humains en tant qu'investissement de base pour le développement.

8.3 Partenariats

Le FNUAP s'est engagé à développer des écosystèmes de partenariats multipartites et des collaborations innovantes pour avoir un impact. Ces partenariats devraient permettre d'exploiter et de débloquer les ressources nécessaires, ainsi que de développer de nouvelles collaborations avec des partenaires conventionnels et non conventionnels. Le FNUAP collabore avec des partenaires dans toutes ses activités aux niveaux national, régional et mondial. Le FNUAP est mandaté par les Nations Unies pour jouer un rôle de premier plan au sein du système des Nations Unies dans la promotion des programmes de population et pour coordonner les projets soutenus par le Fonds. Le FNUAP est un catalyseur d'action et de plaidoyer.

Le FNUAP travaillera avec la société civile, les organisations de jeunes et de femmes et les organisations féministes, ainsi qu'avec les institutions nationales des droits humains, dans le cadre de partenariats pour le financement et

de la coopération Sud-Sud et triangulaire. De nouveaux changements seront mis en œuvre pour tirer parti des partenariats de grande valeur et construire des écosystèmes fiables de partenaires stratégiques privés. Les partenariats fonctionneront à plusieurs niveaux : dans les pays, avec les gouvernements, la société civile, les universités, les donateurs, le secteur privé entre autres ; et dans des contextes mondiaux, pour la défense des intérêts, la responsabilisation, l'engagement intergouvernemental, l'élaboration de rapports et de notes d'information, ainsi que la synthèse et la diffusion de données.

Le FNUAP s'appuiera sur son engagement de longue date, fondé sur le respect mutuel, pour être un partenaire fiable et digne de confiance des pays à l'appui de leurs politiques et programmes nationaux de planification familiale, ainsi que des efforts connexes dans un large éventail de domaines, allant du changement des normes sociales et de genre au renforcement des systèmes de santé, de l'amélioration de la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement à l'avancement de la couverture santé universelle. Le FNUAP renforcera son soutien aux commissions parlementaires, en collaborant avec les organisations de la société civile, en particulier pour le changement des normes sociales et de genre, la création d'une demande et le renforcement de la responsabilité pour atteindre les personnes les plus défavorisées. Le FNUAP utilisera son rôle de coordination mondiale pour renforcer la collaboration entre les parties prenantes mondiales à l'appui de la santé sexuelle et génésique, notamment de la planification familiale. Le FNUAP investira dans des partenariats avec des institutions universitaires et des associations professionnelles, telles que la Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique et la Confédération internationale des sages-femmes, afin de renforcer les capacités des travailleurs de la santé en matière de planification familiale et de recherche formative / exploratoire et d'analyse des données dans ce domaine.

Le FNUAP s'efforcera d'approfondir sa connaissance et son soutien à une approche holistique des politiques sociales visant à permettre aux femmes et aux filles, aux personnes et aux couples de concrétiser leurs intentions en matière de procréation. Il s'agira notamment d'élaborer, de mettre en œuvre et de financer un large éventail de politiques de sécurité sociale visant à soutenir le bien-être des ménages, l'accès des femmes à la main-d'œuvre et à l'économie (avec l'Organisation internationale du travail, la Banque mondiale et d'autres institutions), des politiques de soutien en matière de garde d'enfants et de protection des droits (avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Haut-Commissariat aux droits humains), l'autonomie et la prise de décision (avec l'ONU Femmes).

Le FNUAP collaborera avec d'autres agences des Nations Unies pour veiller à ce que les cadres de coopération pour le développement durable et les analyses communes de pays reflètent les objectifs et les investissements en matière de planification familiale, ainsi qu'avec l'Organisation mondiale de la santé, la Banque mondiale, le Fonds de financement mondial, l'UNICEF, ONU Femmes, ONUSIDA, le PNUD et d'autres partenaires pour la conception et la mise en œuvre de programmes spécifiques.

Le FNUAP cherchera à étendre ses partenariats avec les banques de développement et d'autres partenaires pour soutenir son objectif de transition du financement par les donateurs vers le financement durable par des ressources nationales et de s'engager dans des innovations en faveur de la mobilisation des ressources nationales et de la diversification de la base de ressources pour les services de planification familiale. Dans le cadre de son soutien aux pays, le FNUAP investira dans la création de partenariats entre les parties prenantes locales afin de renforcer la mobilisation et l'utilisation des ressources nationales. Par exemple, le projet SWEDD (Autonomisation de la femme du Sahel et dividende démographique) offre aux femmes et aux filles d'Afrique de l'Ouest une

formation professionnelle, renforce l'éducation des filles, améliore l'accès aux services de santé génésique et engage des communautés entières sur des questions telles que le mariage des enfants, les droits humains et l'égalité de genres, dans le cadre d'un partenariat entre le FNUAP et la Banque mondiale. Le Partenariat de Ouagadougou, créé en 2011, collabore étroitement avec le FNUAP et soutient neuf pays francophones d'Afrique de l'Ouest pour renforcer la coordination des donateurs afin de répondre aux besoins en matière de contraception moderne.

Le FNUAP continuera d'être le chef de file du système des Nations Unies dans le développement d'alliances stratégiques avec des groupes d'inspiration religieuse fondés sur les droits humains, en s'appuyant sur un héritage de partenariats avec des acteurs religieux depuis les années 1970, engageant désormais la plupart des bureaux de pays du FNUAP. Par l'intermédiaire de l'équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la collaboration avec les organisations confessionnelles sur le développement durable, le FNUAP collaborera avec les chefs traditionnels des communautés et les acteurs religieux et confessionnels pour atteindre les communautés et accélérer les changements d'attitudes et de pratiques afin de promouvoir et de protéger les droits humains et de sauver et d'améliorer des vies grâce à la planification familiale dans le cadre de services intégrés.

Le partenariat sur les pratiques à fort impact (High Impact Practices - HIP) promeut un ensemble de pratiques de planification familiale fondées sur des données probantes et approuvées par des experts mondiaux. Les membres comprennent le FNUAP et la Fondation Bill & Melinda Gates, FP2030, l'IPPF, l'USAID et l'Organisation mondiale de la santé. Les pratiques à fort impact sont fondées sur des données probantes et formulées à l'aide d'approches pratiques qui peuvent être adaptées au contexte national. Elles couvrent la planification familiale dans les situations humanitaires, le financement public national, les services de contraception

adaptés aux adolescents et la planification familiale fondée sur les droits humains, parmi de nombreux autres sujets. En tant que partenaire de confiance des gouvernements du monde entier, le FNUAP joue un rôle essentiel en aidant les pays à définir des politiques judicieuses et à mettre en œuvre ces politiques par l'extension de programmes efficaces. Le FNUAP contribuera à élargir la production et la validation de données probantes sur les pratiques éprouvées et prometteuses, en particulier à partir de la mise en œuvre au niveau national, et aidera les pays à entreprendre une analyse des goulets d'étranglement et des opportunités.

L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) est l'un des principaux acheteurs publics de produits. Le FNUAP soutiendra la structuration du marché dans le cadre de son partenariat avec l'USAID, en particulier en ce qui concerne l'élargissement de l'éventail des méthodes, l'amélioration de la qualité et la réduction des prix. L'USAID collabore avec le FNUAP pour élargir l'accès à la planification familiale volontaire et à la santé maternelle et pour lutter contre la violence basée sur le genre dans les crises humanitaires.

Le FNUAP continuera à s'engager auprès de la Reproductive Health Supplies Coalition (RHSC), le plus grand réseau mondial d'organisations de fournitures de santé génésique, qui est lui-même un partenariat de plus de 500 entités publiques, sociétés privées et ONG œuvrant à la mise à disposition de fournitures de santé génésique de haute qualité partout où elles sont nécessaires. En partenariat avec le RHSC, le FNUAP a soutenu le développement et l'avancement du réseau mondial d'analyse de la visibilité de la planification familiale (Global FP VAN), qui permet d'améliorer la visibilité des données de la chaîne d'approvisionnement afin de détecter et d'éviter les surstocks et d'anticiper les ruptures de stock.

Les exemples ci-dessus sont donnés à titre d'illustration et ne constituent pas une liste exhaustive de partenariats.

ENCADRÉ 3

FNUAP et FP2030 : Faire progresser ensemble l'engagement et la responsabilité en matière de planification familiale

Le FP2030 est un mouvement mondial visant à promouvoir les droits des personnes du monde entier à accéder aux services de santé génésique en toute sécurité et selon leurs propres conditions. Le FNUAP a joué un rôle essentiel dans ce consortium depuis le début, en travaillant avec et par le biais du partenariat pour renforcer la coordination et l'engagement en faveur de la planification familiale. Le FNUAP a aidé les gouvernements nationaux à élaborer et à respecter les engagements nationaux pris lors des sommets de Londres de 2012 et 2017, ainsi que ceux des nouveaux « preneurs d'engagements FP2030 », qui sont fondés sur des données probantes et dont la qualité est assurée, mesurables et inclusives. Ces engagements permettent de mieux faire connaître la planification familiale et de faire progresser les priorités nationales en matière de financement, de données et de prestation de services, afin d'offrir des informations et des services à un plus grand nombre de femmes et de jeunes filles.

Source : <https://fp2030.org/unfpa> et <https://fp2030.org/about>

8.4 Tirer parti des programmes conjoints et des fonds d'affectation spéciale thématiques

Les partenariats stratégiques internes entre les programmes et les domaines thématiques contribueront également à la réalisation de la stratégie de planification familiale. Des exemples de certains de ces partenariats précieux sont énumérés ci-dessous. Le FNUAP travaille dans le cadre d'un certain nombre de programmes communs qui permettent une coopération au sein de la famille des Nations Unies afin de soutenir des objectifs communs tels que la réduction des mariages d'enfants, la lutte contre le VIH et l'élimination des mutilations génitales féminines. Le FNUAP héberge également un certain nombre de fonds thématiques axés sur des priorités spécifiques. Le plus important est UNFPA Supplies Partnership, qui permet au FNUAP d'aider les pays à fournir des produits de planification familiale dont la qualité

est garantie à des millions de femmes et de filles. Les modalités et l'approche de programmation de UNFPA Supplies Partnership intègrent une volonté de durabilité, pour le renforcement des systèmes, pour l'engagement financier et pour la responsabilité afin de garantir que des produits de qualité atteignent le dernier défavorisé. Le tableau 4 contient un bref résumé des programmes et des fonds mis en place pour permettre au FNUAP de faire progresser ses priorités stratégiques en matière de planification familiale.

Le FNUAP collabore, grâce à ses ressources de base, avec les gouvernements et d'autres entités non gouvernementales pour mettre en œuvre des programmes de planification familiale dans les pays. Il existe également divers fonds d'affectation spéciale thématiques du FNUAP et des programmes conjoints avec d'autres agences des Nations Unies qui contribuent aux résultats des programmes de planification familiale aux niveaux mondial, régional et national.

TABLEAU 4

Programmes conjoints et fonds d'affectation spéciale thématiques par lesquels le FNUAP fera progresser ses priorités stratégiques en matière de planification familiale

Objectif et principales caractéristiques	Contribution à la planification familiale
UNFPA Supplies Partnership	
<p>Ce partenariat mondial soutient les actions menées par les pays pour atteindre la dernière personne dans le besoin avec des contraceptifs de qualité, ainsi que la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement. Le partenariat est composé de gouvernements nationaux, de donateurs, d'organisations non gouvernementales, de partenaires de mise en œuvre, d'organisations de la société civile et d'autres agences des Nations Unies.</p>	<p>Depuis son lancement en 2008 et jusqu'en 2021, les contraceptifs fournis par le biais de UNFPA Supplies Partnership ont permis d'éviter de nombreux décès :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 94,4 millions de grossesses non intentionnelles • 28,3 millions d'interruptions volontaires de grossesses à risque • 2 millions de décès maternels et infantiles <p>Le programme en est à sa troisième phase (2021 - 2030) et travaille avec les 54 pays qui en ont le plus besoin.</p>
Fonds thématique du FNUAP pour la santé maternelle et néonatale (MHTF)	
<p>Le Fonds thématique pour la santé maternelle et néonatale (MHTF) vise à rendre l'accouchement plus sûr pour toutes les femmes, les filles et les nouveau-nés en soutenant le travail des sages-femmes et en renforçant les systèmes de santé afin de fournir des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) vitaux à celles qui sont confrontées aux risques les plus importants lors de l'accouchement.</p>	<p>Créée en 2008 et présente dans 32 pays, le Fonds thématique du FNUAP pour la santé maternelle et néonatale a contribué à éviter environ 92 000 décès maternels grâce à des interventions stratégiques dans 39 pays. Le Fonds contribue à la formation initiale et continue de milliers de sages-femmes, notamment dans le domaine de la planification familiale, en particulier dans la période post-partum.</p>
Cadre unifié de budget, de résultats et de responsabilisation (UBRAF), ONUSIDA	
<p>Le Cadre unifié de budget, de résultats et de responsabilisation est le cadre regroupant les instruments permettant de mettre en œuvre la stratégie mondiale de lutte contre le sida. Le Cadre constitue une feuille de route pour les 11 organisations des Nations Unies membres de l'ONUSIDA en vue de mettre fin à l'épidémie de sida à l'horizon 2030.</p>	<p>La planification familiale constitue une plate-forme essentielle pour la prévention du VIH chez les femmes en âge de procréer et la prévention de la transmission mère-enfant (PTME). Les domaines de collaboration comprennent la programmation des préservatifs et la prévention et le traitement à base d'antirétroviraux.</p>
Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à accélérer l'action pour mettre fin au mariage d'enfants	
<p>Lancé conjointement avec l'UNICEF en 2016, ce programme œuvre dans 12 pays à forte prévalence ou à fort fardeau pour soutenir le changement des normes juridiques, culturelles et sociales et des normes de genre afin de mettre fin au mariage des enfants.</p>	<p>Le programme promeut les droits des adolescentes à éviter le mariage et la grossesse, leur permet de réaliser leurs aspirations grâce à l'éducation et à des voies alternatives, et renforce les services qui leur permettent de le faire.</p>
Programme conjoint FNUAP-UNICEF sur l'élimination des mutilations génitales féminines	
<p>Établi en 2008, le FNUAP et l'UNICEF dirigent conjointement le plus grand programme mondial visant à accélérer l'élimination des mutilations génitales féminines (MGF).</p>	<p>Les ressources permettent de s'attaquer aux pratiques néfastes et aux normes sociales qui entravent l'accès aux droits et à la santé en matière de sexualité et procréation ainsi qu'à l'autonomie corporelle, notamment en renforçant l'accès à la planification familiale et à d'autres services.</p>

Fonds thématique du FNUAP pour les données démographiques

Le Fond Élargit la portée et la qualité des données de recensement et d'enregistrement modernes, accroît l'utilisation de données démographiques géoréférencées pour accélérer les progrès pour l'atteinte des ODD, et fait progresser les objectifs du mandat du FNUAP.

En aidant les pays à suivre et à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 3 des ODD à l'aide des enquêtes démographiques et de santé, d'autres enquêtes de santé auprès de la population et du recensement, le Fonds pour les données apporte un soutien technique à plus de 125 pays.

Programme spécial PNUD/FNUAP/UNICEF/OMS/Banque mondiale pour la recherche, le développement et la formation à la recherche dans le domaine de la reproduction humaine (HRP)

Ce programme soutient la recherche dans le domaine de la reproduction humaine et réunit des décideurs politiques, des scientifiques, des prestataires de soins de santé, des cliniciens, des consommateurs et des représentants de communautés afin de définir et de traiter les priorités en vue d'améliorer la santé sexuelle et génésique.

Le programme HRP mène et aide d'autres personnes à entreprendre des recherches sur la planification familiale, publie des lignes directrices, soutient la recherche de pratiques fondées sur des données probantes et des documents politiques sur l'optimisation des rôles des travailleurs de la santé par le biais de la délégation des tâches, etc.

Fonds thématique d'action humanitaire du FNUAP

Le Fonds thématique humanitaire fournit un financement flexible et pluriannuel, permettant au FNUAP de réagir rapidement au début d'une crise et d'apporter son aide lorsque les réponses humanitaires sont sous-financées, notamment en tant que prestataire de services de planification familiale de dernier recours.

Le Fonds soutient la mise en œuvre de l'ensemble minimal de services initiaux (EMSI), la distribution de kits de santé génésique et de dignité, ainsi que des actions visant à prévenir la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence et à soutenir les victimes. Le FNUAP fournit également des services lorsqu'aucun autre partenaire n'est disponible et fournit des données pour la planification de la réponse humanitaire.

Partenariat H6

Le partenariat H6 (anciennement H4+) exploite les forces collectives du FNUAP, de l'UNICEF, d'ONU Femmes, de l'OMS, de l'ONUSIDA et du groupe de la Banque mondiale pour faire progresser la stratégie mondiale Every Woman Every Child (EWEC) et soutenir le leadership des pays. Le partenariat H6 veille à ce que les ressources financières investies dans les programmes de santé sexuelle, procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNCAH) notamment celles provenant de la facilité de financement mondiale, soient utilisées de manière optimale et aient un impact maximal dans 27 pays.

En réunissant les mandats de ces six organisations, le partenariat augmente le volume et la cohérence de l'appui technique, de l'engagement politique, du plaidoyer et des investissements, minimise les chevauchements et les doubles emplois, et approfondit la collaboration pour améliorer les résultats en matière de santé sexuelle, procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNCAH), notamment la planification familiale.

Fonds d'accélération Equalizer du FNUAP

Le Fonds d'accélération Equalizer du FNUAP vise à égaliser les chances pour les femmes et les filles grâce à l'innovation en fournissant de nouveaux financements pour la santé sexuelle et génésique, la violence basée sur le genre, la santé maternelle et les données.

Le Fonds offre la possibilité de mobiliser des ressources pour tester les concepts et innovations sur les programmes de planification familiale pour les pays ayant un potentiel d'expansion.

Catalytic Leadership Investment (CLI) de la Fondation Bill & Melinda Gates et du FNUAP

En permettant d'élargir la fourniture d'une assistance technique de haute qualité, le FNUAP fournira un leadership crédible, innovant et fiable, en s'appuyant sur ses approches transformatrices en matière de genre et basées sur les droits humains, ses partenariats et sa vaste empreinte programmatique pour obtenir un impact mesurable et durable.

Le FNUAP renforcera encore son propre leadership et ses capacités mondiales, régionales et nationales en matière de financement durable des droits et de la santé en matière de procréation, en particulier de la planification familiale. L'institution produira et diffusera également des données probantes qui aideront à positionner les droits et la santé en matière de procréation, en l'occurrence la planification familiale, comme un investissement prioritaire en matière de développement et comme un investissement optimal au sein et au-delà du secteur de la santé.



CHAPITRE 9

Contrôle des performances

L'établissement de rapports est un aspect important de la responsabilité, tant interne qu'externe, en ce qui concerne les progrès réalisés en matière de planification familiale. Le FNUAP suivra les objectifs et indicateurs existants tirés des Objectifs de développement durable et du plan stratégique du FNUAP. Les rapports seront établis sur une base

annuelle par le biais des canaux existants. Un cadre de performance complet avec des indicateurs supplémentaires est fourni dans les orientations opérationnelles, *Plan d'accélération pour répondre à tous les besoins en matière de planification familiale, 2022 - 2025*.

TABLEAU 5

Mesures et objectifs de performance de haut niveau pour la stratégie de planification familiale et le plan d'accélération

Objectifs de développement durable

OBJECTIF 3 : Garantir une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tout âge	
Objectif 3.1 TMM	À l'horizon 2030, réduire le taux mondial de mortalité maternelle à moins de 70 pour 100 000 naissances vivantes
Indicateur 3.1.1 TMM	Taux de mortalité maternelle
Objectif 3.7 Accès et intégration	Assurer à l'horizon 2030 l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et génésique, notamment à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé génésique dans les stratégies et programmes nationaux.
Indicateur 3.7.1 Demande satisfaite (résultat du Plan stratégique du FNUAP)	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits par des méthodes modernes (« Demande satisfaite »)
Indicateur 3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (résultat du plan stratégique du FNUAP)	Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans ; 15 à 19 ans) pour 1 000 femmes de ce groupe d'âge
Objectif 3.8 Couverture santé universelle	Assurer la couverture santé universelle, notamment la protection contre les risques financiers, l'accès à des services de santé essentiels de qualité et l'accès à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et abordables pour tous
Indicateur 3.8.1 Couverture	Couverture moyenne des services essentiels basée sur des interventions de suivi qui incluent la santé génésique, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles et la capacité et l'accès aux services, parmi l'ensemble de la population et en particulier les plus défavorisés
Indicateur 3.8.2 Dépenses des ménages	Proportion de la population dont les ménages consacrent une part importante de leurs dépenses à la santé par rapport à l'ensemble des dépenses ou des revenus du ménage
OBJECTIF 5 : Réaliser l'égalité de genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles	
Objectif 5.6 Accès universel	Garantir l'accès universel aux droits et santé en matière de sexualité et de procréation, comme convenu conformément au programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et au programme d'action de Pékin, ainsi qu'aux résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement
Indicateur 5.6.1 Prendre ses propres décisions	Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans qui prennent leurs propres décisions en connaissance de cause en ce qui concerne les relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé génésique
Indicateur 5.6.2 Lois et règlements	Nombre de pays dotés de lois et de règlements garantissant aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus un accès complet et égal aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et génésique

OBJECTIF 13 : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences

Indicateur 13.1.2 Réduction des risques de catastrophes	Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 - 2030
---	--

Plan stratégique du FNUAP, 2022 - 2025⁶⁴

Niveau de l'objectif	
Niveau d'impact 5 (IM5) Besoin non satisfait	Besoins de planification familiale non-satisfaits
Niveau d'impact 2 (IM2) Taux de natalité chez les adolescentes	Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans ; 15 à 19 ans) pour 1 000 femmes de ce groupe d'âge
Niveau des résultats	
Résultat 1 (OC1) Réduction des besoins non satisfaits	Taux annuel de réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale
Résultat 4 (OC4) Demande satisfaite	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits par des méthodes modernes
Résultat 5 (OC5) Lois / réglementations sur l'accès aux droits et santé en matière de sexualité et de procréation	Nombre de pays dotés de lois et de règlements garantissant aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus un accès complet et égal aux services de soins, d'information et d'éducation en matière de santé sexuelle et génésique
Résultat 9 (OC9) Les ruptures de stock	Pourcentage de pays où 60 % des points de prestation de services (PPS) déclarent n'avoir aucune rupture de stock de contraceptifs
Résultat 11 (OC11) Disponibilité des contraceptifs	Pourcentage de pays où au moins 85 % des points de prestation de services primaires et des points de prestation de services secondaires et tertiaires disposent d'au moins trois méthodes modernes de planification familiale
Résultat 14 (OC14) Prise de décision éclairée	Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans qui prennent leurs propres décisions en connaissance de cause en ce qui concerne les relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé génésique
Résultat 16a (OC16a) Données	Proportion de pays qui : (a) ont effectué au moins un recensement de la population et du logement au cours des dix dernières années
Résultat 19 (OC19) Stratégies de réduction des risques de catastrophes	Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, 2015 - 2030

TABLEAU 6

Comment les huit priorités stratégiques s'alignent-elles sur le plan stratégique et le plan d'accélération ?

Huit priorités stratégiques	Six résultats	Six résultats
Stratégie du FNUAP en matière de planification familiale, 2022 - 2030	Plan stratégique du FNUAP, 2022 - 2025	Plan d'accélération du FNUAP pour répondre à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, 2022 - 2025 <i>(orientations opérationnelles pour la mise en œuvre de la stratégie de planification familiale)</i>
Renforcer la durabilité Approfondir l'intégration	Politique et responsabilité	Faire de la planification familiale une priorité plus élevée et plus durable
Élargir la disponibilité et l'accès Améliorer la qualité	Qualité des soins	Catalyser et favoriser la fourniture d'informations et de services de meilleure qualité
Renforcer la liberté d'action et lutter contre la discrimination	Normes sociales et de genre	Lutter contre la discrimination et les normes sociales et de genre néfastes qui limitent l'accès, la disponibilité, l'acceptabilité et la qualité
Renforcer les données	Changements et données démographiques	Mettre à disposition des données et des preuves fiables pour guider la planification, la prise de décision, les investissements durables et la responsabilité
Renforcer la résilience aux crises et au changement climatique	Action humanitaire	Fournir une aide plus efficace aux personnes touchées par les catastrophes, les conflits et l'instabilité climatique
Engager les adolescents et les jeunes	Adolescents et jeunes	Se concentrer sur les besoins particuliers des adolescents et des jeunes



CHAPITRE 10

Prêt pour l'avenir

De nouvelles stratégies et approches sont indispensables. La croissance démographique rapide, la baisse de la fécondité, les migrations, l'urbanisation, les conflits et la dégradation de l'Environnement sont en train de remodeler des communautés et des sociétés entières. Au niveau individuel, des obstacles complexes empêchent les personnes de réaliser leurs aspirations et leur potentiel ; pour certains, les droits fondamentaux à l'autonomie corporelle et à la santé sexuelle et génésique sont en train de s'éroder. Malgré des progrès significatifs, l'accès n'a pas suivi le rythme du nombre de femmes souhaitant utiliser la planification familiale, qui a plus que doublé au

cours des deux dernières décennies pour atteindre plus d'un milliard de femmes.⁶⁵

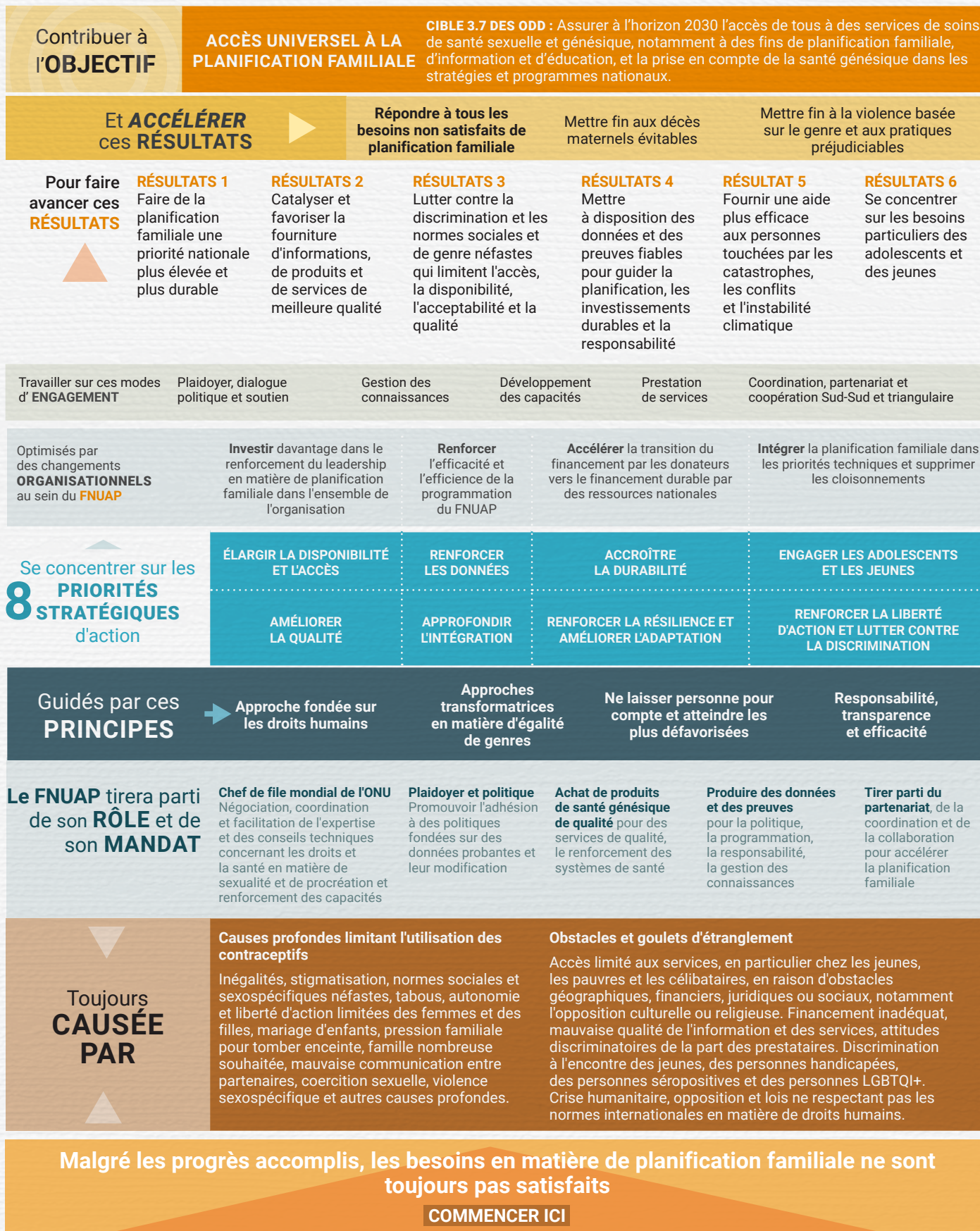
En collaboration avec nos partenaires et avec les femmes et les jeunes filles du monde entier, nous voulons accélérer les progrès en matière de planification familiale. Les pays se sont engagés au Caire et dans le cadre des Objectifs de développement durable à assurer un accès universel à la santé sexuelle et génésique, notamment à la planification familiale. Il est grand temps de tenir notre promesse et de permettre aux femmes et aux jeunes filles de planifier et de réaliser l'avenir qu'elles souhaitent pour elles-mêmes et pour leurs enfants.

Par cette stratégie, le FNUAP présente une vision de ce qui est nécessaire pour accélérer les progrès et dynamiser les engagements en faveur d'une action nationale partout dans le monde. La stratégie vise à repositionner la planification familiale en tant que fondement de la santé, du développement et de la croissance économique, au cœur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité de genres qui, à leur tour, favorisent le progrès pour tous. Elle envisage de renforcer les systèmes de santé en élargissant l'accès et la disponibilité, en améliorant la qualité et en renforçant les données. Elle appelle à approfondir l'intégration, à accroître la durabilité et à renforcer la résilience. Elle vise à atteindre ceux qui en ont le plus besoin, en proposant des services de planification familiale aux adolescents et aux jeunes, aux femmes et

aux hommes, aux groupes marginalisés et aux personnes prises dans des situations humanitaires.

En tant qu'agence des Nations Unies, le FNUAP travaille au service des peuples du monde. Nous travaillons avec nos partenaires pour transformer la trajectoire du développement humain en aidant les pays à concrétiser le droit à la planification familiale. La planification familiale transforme des vies et offre aux femmes et aux jeunes filles la possibilité d'investir dans leur propre avenir et d'améliorer celui de leur famille, de leur communauté et de leur pays. En travaillant ensemble, nous atteindrons l'objectif de l'accès universel à la planification familiale et nous façonnerons notre avenir commun en défendant les droits et les choix de chacun.

Annexe 1 : Cadre de la stratégie du FNUAP en matière de planification familiale, 2022–2030



Annexe 2 : **Glossaire**

Contraception

L'acte d'empêcher intentionnellement une grossesse, par exemple par l'utilisation de dispositifs, de pratiques, de médicaments ou de procédures chirurgicales.⁶⁶ Les méthodes de contraception comprennent les pilules contraceptives orales, les implants, les méthodes injectables, les patchs, les anneaux vaginaux, les dispositifs intra-utérins, les préservatifs et la stérilisation masculine et féminine. Ces méthodes ont des mécanismes d'action et une efficacité différents dans la prévention des grossesses non intentionnelles.⁶⁷

Demande satisfaite

Le pourcentage de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui souhaitent ne pas avoir d'enfants (supplémentaires) ou reporter le prochain enfant et qui utilisent actuellement une méthode moderne de contraception. Cet indicateur de l'ODD est également appelé demande de planification familiale satisfaite par des méthodes modernes. La proportion de la demande de planification familiale satisfaite par des méthodes modernes est utile pour évaluer les niveaux globaux de couverture des programmes et services de planification familiale.⁶⁸ La demande satisfaite reflète un besoin de planification familiale comblé.

Pratique fondée sur des données probantes

Les pratiques fondées sur des données probantes, à fort impact et éprouvées décrivent les pratiques de planification familiale dont l'impact a été démontré, qui sont applicables dans tous les contextes et qui sont extensibles, durables et rentables.

Planification familiale

La planification familiale permet aux personnes d'atteindre le nombre d'enfants qu'elles souhaitent, le cas échéant, et de déterminer l'espacement de leurs grossesses. Elle est obtenue par l'utilisation de méthodes contraceptives et le traitement de l'infertilité.⁶⁹

Intentions de procréation

Les intentions en matière de procréation comprennent le désir d'avoir un enfant, de retarder la procréation ou d'éviter complètement d'avoir un enfant.

Violence basée sur le genre

La violence basée sur le genre (VBG) est tout acte nuisible perpétré contre la volonté d'une personne et qui est basé sur des différences (de genre) fixées par la société entre les hommes et les femmes.⁷⁰ La violence basée sur le genre peut inclure des préjudices sexuels, physiques, mentaux et économiques infligés en public ou en privé, par des membres de la famille, de la communauté ou de l'État.⁷¹ Elle comprend également les menaces de violence, la coercition et la manipulation. Cette violence peut prendre de nombreuses formes, telles que la violence entre partenaires intimes, la violence sexuelle, le mariage d'enfants, les mutilations génitales féminines (MGF), les « crimes d'honneur »⁷² et la violence facilitée par la technologie.

Droits et santé intégrés en matière de sexualité et de procréation⁷³

La santé sexuelle et génésique est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en relation avec tous les aspects de la sexualité et de la procréation, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité. Par conséquent, une approche positive de la sexualité et de la procréation devrait reconnaître le rôle joué par des relations sexuelles agréables, la confiance et la communication dans la promotion de l'estime de soi et du bien-être général. Toute personne a le droit de prendre des décisions concernant son corps et d'accéder à des services qui soutiennent ce droit. La réalisation de la santé sexuelle et génésique repose sur la concrétisation des droits sexuels et génésiques, qui sont fondés sur les droits humains qu'ont toutes les personnes de :

- bénéficier du respect de l'intégrité corporelle, de la vie privée et de l'autonomie personnelle
- définir librement leur propre sexualité, y compris l'orientation sexuelle et l'identité et l'expression de genre
- décider si et quand être sexuellement actif
- choisir leurs partenaires sexuels
- avoir des expériences sexuelles sûres et agréables
- décider si, quand et avec qui se marier
- décider si, quand et par quels moyens avoir un ou des enfants, et combien d'enfants avoir
- avoir accès tout au long de leur vie à l'information, aux ressources, aux services et au soutien nécessaires pour atteindre tous les objectifs susmentionnés, sans discrimination, coercition, exploitation ou violence.

Les services de planification familiale doivent répondre aux normes de santé publique et de droits humains, notamment au cadre AAAQ du droit à la santé, et doivent être proposés au titre d'une approche globale des droits sexuels et génésiques.

Interventions de soins auto-administrés

Les soins auto-administrés sont la capacité des personnes, des familles et des communautés à promouvoir la santé, à prévenir les maladies, à maintenir la santé et à faire face à la maladie et au handicap, avec ou sans l'aide d'un prestataire de soins de santé.⁷⁴ L'Organisation mondiale de la santé recommande des interventions de soins auto-administrés de la santé sexuelle et génésique dans quatre catégories : santé maternelle et infantile, planification familiale, interruption volontaire de grossesse, IST et cancer du col de l'utérus. Parmi les interventions de soins auto-administrés de la santé sexuelle et génésique,

on peut citer : les soins de santé sans produit, notamment les aspects de la santé maternelle et de l'accouchement ; les contraceptifs tels que les contraceptifs injectables auto-administrés, les contraceptifs oraux sans ordonnance, la contraception d'urgence, la pilule péri-coïtale (en cours de développement) et les préservatifs ; les méthodes de sensibilisation à la fécondité ; l'interruption volontaire de grossesse médicale ; et les produits non contraceptifs tels que les kits d'autotest du VIH et les auto-prélèvements pour les IST et le papillomavirus humain (HPV).

Besoins de planification familiale non-satisfaits

Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont définis comme le pourcentage de femmes en âge de procréer qui souhaitent arrêter ou retarder la procréation mais qui n'utilisent aucune méthode de contraception.⁷⁵ Répondre à tous les besoins non satisfaits en matière de planification familiale signifie que chaque femme et chaque fille, ainsi que chaque couple qui en a exprimé le besoin, est en mesure d'accéder à des services et à des informations de qualité, sans difficultés financières, pour l'aider à gérer ses intentions en matière de procréation.

Grossesse non intentionnelle

Une grossesse qui survient chez une femme qui ne prévoyait pas d'avoir d'autres enfants, ou qui est survenue à un moment inopportun, c'est-à-dire plus tôt que prévu. Cette définition s'applique indépendamment de l'issue de la grossesse (interruption volontaire de grossesse, fausse couche ou naissance non prévue). Une grossesse non intentionnelle n'est pas nécessairement une grossesse non désirée.⁷⁶

Références

- 1 UNFPA (2021). Evaluation of UNFPA support to gender equality and women's empowerment (2012-2020) [Évaluation du soutien du FNUAP à l'égalité de genres et à l'autonomisation des femmes (2012 - 2020)]. www.unfpa.org/admin-resource/evaluation-unfpa-support-gender-equality-and-womens-empowerment-2012-2020
- 2 UNFPA (2018). Mid-Term Evaluation of the UNFPA Supplies Programme (2013-2020) [Évaluation à mi-parcours du programme UNFPA Supplées (2013 - 2020)]. www.unfpa.org/admin-resource/mid-term-evaluation-unfpa-supplies-programme-2013-2020
- 3 UNFPA (2021). Annual Report on the evaluation function 2020 [Rapport annuel sur la fonction d'évaluation 2020]. www.unfpa.org/admin-resource/annual-report-evaluation-function-2020
- 4 UNFPA (2020). Evaluation of the UNFPA capacity in humanitarian action (2012-2019) [Évaluation de la capacité du FNUAP en matière d'action humanitaire (2012 - 2019)]. www.unfpa.org/admin-resource/evaluation-unfpa-capacity-humanitarian-action-2012-2019
- 5 UNFPA (2016). Evaluation of the UNFPA Support to Family Planning (2008-2013) [Évaluation du soutien du FNUAP à la planification familiale] www.unfpa.org/admin-resource/evaluation-unfpa-support-family-planning-2008-2013
- 6 World Health Organization. Contraception [Organisation mondiale de la santé. Contraception]. www.who.int/health-topics/contraception#tab=tab_1
- 7 World Health Organization (2006). Policy brief: Birth spacing. Department of Reproductive Health and Research [Organisation mondiale de la santé (2006). Note d'information : Espacement des naissances. Département de la santé et de la recherche génésiques]. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/73710/RHR_policybrief_birthspacing_eng.pdf
- 8 Rodríguez M, Say L, Temmerman M (2014). Family planning versus contraception: what's in a name? Vol 2 March 2014 [Planification familiale ou contraception : qu'est-ce qui se cache derrière un nom ? Volume 2, mars 2014]; www.thelancet.com/lancetgh/pp/e131-132
- 9 Bearak J, Popinchalk A, Ganatra B, Moller A, Tunçalp O, Beavin C, Kwok L, Alkema L. (2020) Unintended pregnancy and abortion by income, region, and the legal status of abortion: estimates from a comprehensive model for 1990–2019. *Lancet Glob Health*. Sep;8(9):e1152-e1161. doi: 10.1016/S2214-109X(20)30315-6. Epub 2020 Jul 22. PMID: 32710833.6 [Grossesse non intentionnelles et interruption volontaire de grossesse par revenu, région et statut juridique de l'interruption volontaire de grossesse : estimations à partir d'un modèle complet pour 1990 - 2019]
- 10 World Health Organization (2020). Family planning/contraception [Organisation mondiale de la santé (2020). Planification familiale / contraception]. www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/family-planning-contraception
- 11 Guttmacher Institute (2013). The Social and Economic Benefits of Women's Ability to Determine Whether and When to Have Children. Sonfield A, Hasstedt K, Kavanaugh M and Anderson R. [Avantages sociaux et économiques de la capacité des femmes à décider si et quand avoir des enfants]. www.guttmacher.org/sites/default/files/pdfs/pubs/social-economic-benefits.pdf
- 12 United Nations (2019). Family Planning and the 2030 Agenda [Nations Unies (2019). La planification familiale et le Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030]. www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/family/familyPlanning_DataBooklet_2019.pdf
- 13 UNFPA. Nairobi Summit on ICPD25 (internal analysis) [Sommet de Nairobi sur la CIPD25 (analyse interne)]. www.nairobisummiticpd.org/content/icpd25-commitments
- 14 UNFPA Strategy for Promoting Gender Equality and the Rights of Women and Adolescent Girls, 2022-2025: Agency, Choice and Access. (2022) [Stratégie du FNUAP pour la promotion de l'égalité de genres et des droits des femmes et des adolescentes, 2022 - 2025 : Liberté d'action, choix et accès]. (2022, à paraître)
- 15 UNFPA Humanitarian Response Strategy (2012). [Stratégie de réponse humanitaire du FNUAP (2012)]. <https://www.unfpa.org/resources/humanitarian-response-strategy>
- 16 UNFPA Global Strategy for Adolescents and Youth. My Body, My Life, My World [Stratégie mondiale du FNUAP pour les adolescents et les jeunes. Mon corps, ma vie, mon monde]. <https://www.unfpa.org/youthstrategy>
- 17 UNFPA Disability Inclusion Strategy (2022-2025) We Matter. We Belong. We Decide [Stratégie d'inclusion des personnes handicapées du FNUAP (2022 - 2025) Nous comptons Nous appartenons Nous décidons]. <https://www.unfpa.org/publications/we-matter-we-belong-we-decide-unfpa-disability-inclusion-strategy-2022-2025>
- 18 UNFPA (2021). UNFPA Strategic Plan, 2022-2025 (DP/FPA/2021/8). Annex 2 "Change stories" to accelerate the achievement of the three transformative results [Plan stratégique du FNUAP, 2022 - 2025 (DP/FPA/2021/8) Annexe 2 « Narratifs de changement » pour accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs].
- 19 SDG Target 5.3: Eliminate all harmful practices, such as child, early and forced marriage and female genital mutilation [Cible 5.3 de l'ODD : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine].
- 20 UNFPA (2022). State of World Population Report: Seeing the Unseen [Rapport sur l'état de la population mondiale : Voir l'invisible]. www.unfpa.org/press/nearly-half-all-pregnancies-are-unintended-global-crisis-says-new-unfpa-report
- 21 Ahinkorah B., et al (2020). Effect of sexual violence on planned, mistimed and unwanted pregnancies among women of reproductive age in sub-Saharan Africa: A multi-country analysis of Demographic and Health Surveys [Effet de la violence sexuelle sur les grossesses planifiées, mal planifiées et non désirées chez les femmes en âge de procréer en Afrique subsaharienne : Une analyse multi-pays des enquêtes démographiques et de santé]. <https://doi.org/10.1016/j.ssmph.2020.100601>
- 22 Bearak J, et al (2020). Unintended pregnancy and abortion by income, region, and the legal status of abortion: estimates from a comprehensive model for 1990-2019. *Lancet Glob Health*. Sep;8(9):e1152-e1161. doi: 10.1016/S2214-109X(20)30315-6. Epub 2020 Jul 22. PMID: 32710833 [Grossesses non intentionnelles et interruptions volontaires de grossesses en fonction du revenu, de la région et du statut légal de l'interruption volontaire de grossesse : estimations à partir d'un modèle complet pour 1990-2019].
- 23 United Nations DESA (2022) [Nations DESA (2022)].
- 24 Guttmacher Institute (2020). Sully EA et al. Adding It Up: Investing in Sexual and Reproductive Health 2019 [Nations Unies UNDESA (2022) Investir dans la santé sexuelle et génésique 2019].
- 25 Guttmacher Institute (2019). Adding It Up. Investing in Sexual and Reproductive Health 2019. Adding It Up 2019 [Investir dans la santé sexuelle et génésique 2019.]
- 26 World Health Organization (2022). Fact sheet [Organisation mondiale de la santé (2022). Fiche d'information]. Family planning/contraceptive methods [Planification familiale / méthodes contraceptives].

- 27 United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2020). World Family Planning 2020 Highlights: Accelerating action to ensure universal access to family planning (ST/ESA/SER.A/450) [Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de la population (2020). Planification familiale mondiale 2020 : faits marquants : Accélérer l'action pour assurer l'accès universel à la planification familiale (ST/ESA/SER.A/450)].
- 28 Choi Y, Fabic MS, Hounton S, Koroma D. (2015) Meeting demand for family planning within a generation: prospects and implications at country level. *Glob Health Action* Nov 9;8:29734. doi: 10.3402/gha.v8.29734. PMID: 26562140; PMCID: PMC4642369. [Répondre à la demande de planification familiale en une génération : perspectives et implications au niveau des pays] www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4642369/#CIT0013.
- 29 IAWG (2018). Inter-Agency Field Manual on Reproductive Health in Humanitarian Settings [Manuel de terrain inter-agences sur la santé génésique dans les situations humanitaires]. <https://iawgfieldmanual.com/>
- 30 Report of the UN Economist Network for the UN 75th Anniversary Shaping the Trends of Our Time, September, 2020 [Rapport du réseau des économistes de l'ONU pour le 75^e anniversaire de l'ONU : Façonner les tendances de notre temps, septembre 2020].
- 31 OCHA (2021). Global Humanitarian Overview 2022, United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs [Aperçu des activités humanitaire dans le monde en 2022, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies].
- 32 OCHA (2018). Citing Vu, Alexander, et al. (2014), 'The Prevalence of Sexual Violence among Female Refugees in Complex Humanitarian Emergencies: A Systematic Review and Metaanalysis'. Public Library of Science [« La prévalence de la violence sexuelle chez les femmes réfugiées dans les situations d'urgence humanitaire complexes : Une revue systématique et une méta-analyse ». Bibliothèque publique des sciences].
- 33 UNFPA (2022). State of World Population 2022: Seeing the Unseen... [État de la population mondiale 2022 : Voir l'invisible...]
- 34 UNICEF (2017). Education Uprooted [L'éducation déracinée] www.unicef.org/media/files/Education_Uprooted_DIGITAL.pdf. Consulter également https://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/education-emergencies_en
- 35 World Health Organization (2019). Trends in maternal mortality: 2000 to 2017: estimates by WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group and the United Nations Population Division [Tendances de la mortalité maternelle : 2000 à 2017 : estimations de l'OMS, de l'UNICEF, du FNUAP, du Groupe de la Banque mondiale et de la Division de la population des Nations Unies].
- 36 Chukwumalu, K., et al. (2017). Uptake of postabortion care services and acceptance of postabortion contraception in Puntland, Somalia. *Reproductive Health Matters* 25, no. 51: 48–57 [Utilisation des services de soins post-abortum et acceptation de la contraception post-abortum au Puntland, Somalie. Questions de santé génésique]
- 37 Weitzman J & Behrman JA (2016). Disaster, disruption to family life, and intimate partner violence: the case of the 2010 earthquake in Haiti. *Sociological Science*, March 7 [Catastrophe, perturbation de la vie familiale et violence entre partenaires intimes : le cas du tremblement de terre de 2010 en Haïti. Science sociologique, 7 mars].
- 38 Low AJ et al., (2019). Association between severe drought and HIV prevention and care behaviors in Lesotho: a population-based survey 2016-2017. *PLoS Med.* 2019;16(1):E1002727 [Association entre la sécheresse sévère et les comportements de prévention et de soins du VIH au Lesotho : une enquête basée sur la population 2016-2017].
- 39 PRB (2018). Building Resilience Through Family Planning and Adaptation Finance [Renforcer la résilience grâce à la planification familiale et au financement de l'adaptation]. www.prb.org/wp-content/uploads/2018/03/18-057-Building-Resilience-Through-FP-and-Adaptation-Finance-2018-03-20-1555_FINAL.pdf
- 40 Kumar J, Bakamjian L, Harris S, Rodriguez M, Yinger N, Shannon C, and Hardee K (2014). Voluntary Family Planning Programs that Respect, Protect, and Fulfill Human Rights: Conceptual Framework Users' Guide. Washington, DC: Futures Group [Des programmes de planification familiale volontaire qui respectent, protègent et concrétisent les droits humains : Guide de l'utilisateur du cadre conceptuel].
- 41 FNUAP FP2030 et WWA. À paraître. The Holistic Human Rights-based Family Planning Program Framework. [Cadre du programme de planification familiale fondé sur les droits humains]. *Bulletin*.
- 42 UNFPA Evaluation Office (2022). Guidance on integrating the principles of leaving no one behind and reaching the furthest behind in UNFPA evaluations [Bureau d'évaluation du FNUAP (2022) Orientations pour l'intégration des principes « ne laisser personne pour compte » et « atteindre les plus défavorisées » dans les évaluations du FNUAP]. www.unfp.org/sites/default/files/admin-resource/Guidance_LNOB_Final.pdf
- 43 United Nations (2015) Resolution 70/1: Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development [Nations Unies (2015) Résolution 70/1 : Transformer notre monde : le Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030]
- 44 UNFPA (2019). UNFPA Gender Equality Strategy [Stratégie du FNUAP en matière d'égalité de genres]. www.unfpa.org/publications/unfpa-gender-equality-strategy
- 45 UNFPA (2022). Agency, Choice and Access. UNFPA Strategy for Promoting Gender Equality and the Rights of Women and Adolescent Girls, 2022-2025 [Liberté d'action, choix et accès Stratégie du FNUAP pour la promotion de l'égalité de genres et des droits des femmes et des adolescentes, 2022 - 2025].
- 46 Guttmacher Institute (2015). Nicole Haberland. The Case for Addressing Gender and Power in Sexuality and HIV Education: A Comprehensive Review of Evaluation Studies [Les arguments en faveur de la prise en compte du genre et de l'autonomie dans l'éducation à la sexualité et au VIH : Un examen complet des études d'évaluation]. www.jstor.org/stable/10.1363/4103115#metadata_info_tab_contents
- 47 UNFPA (2020). Elevating Rights and Choices for All: Guidance Note on Applying a Human Rights-Based Approach to Programming [Promouvoir les droits et les choix pour tous : Note d'orientation sur l'application d'une approche de programmation fondée sur les droits humains]. www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/2020_HRBA_guidance.pdf.
- 48 UNFPA (2018). Women and Young Persons with Disabilities. Guidelines for Providing Rights-Based and Gender-Responsive Services to Address Gender-Based Violence and Sexual and Reproductive Health and Rights for Women and Young Persons with Disabilities [Les femmes et les jeunes handicapés. Lignes directrices pour la fourniture de services fondés sur les droits et tenant compte du genre pour lutter contre la violence basée sur le genre et pour les droits et la santé en matière de reproduction des femmes et des jeunes personnes handicapées]. <https://www.unfpa.org/featured-publication/women-and-young-persons-disabilities>
- 49 World Health Organization (2022). WHO guideline on self-care interventions for health and well-being, 2022 revision. WHO: Geneva [Organisation mondiale de la santé (2022) Directive de l'OMS sur les interventions de soins auto-administrés pour la santé et le bien-être, révision 2022]. www.who.int/publications/item/9789240052192.
- 50 World Health Organization, Quality of care [Organisation mondiale de la santé, Qualité des soins]. www.who.int/health-topics/quality-of-care#tab=tab_1

- 51 UNFPA. Population Data Portal [Portail de données sur la population]. <https://pdp.unfpa.org/>
- 52 RHSC: Global Family Planning Visibility & Analytics Network, About [Réseau mondial de visibilité et d'analyse de la planification familiale, à propos]. www.rhsupplies.org/gfpvan/about.html
- 53 Starbird E, Norton M and Marcus R, Investing in family planning: key to achieving the Sustainable Development Goals, Global Health: Science and Practice, 2016, 4(2): 191–210 [Investir dans la planification familiale : clé pour atteindre les objectifs de développement durable, Santé mondiale : Science et pratique].
- 54 IAWG MISP reference: www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/MISP-Reference-English.pdf
- 55 UNFPA's Role in Peacebuilding and Sustaining Peace The role of sexual and reproductive health and rights, gender-based violence prevention and response, and youth participation, for peace [Référence IAWG EMSI : Le rôle du FNUAP dans la consolidation et le maintien de la paix Le rôle des droits et de la santé en matière de procréation, de la prévention et de la réponse à la violence basée sur le genre, et de la participation des jeunes, pour la paix]. www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/unfpa_and_peacebuilding_-_final_external.pdf
- 56 UNFPA (2019). My Body My Life My World: Rights and choices for all adolescents and youth: a UNFPA global strategy [Mon corps, ma vie, mon monde : Droits et choix pour tous les adolescents et les jeunes : une stratégie mondiale du FNUAP]. www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/FinalVersion-Strategy-Web.pdf
- 57 UNFPA (2021). State of World Population 2021: My Body is My Own [État de la population mondiale 2021 : Mond corps m'appartient]. www.unfpa.org/sowp-2021
- 58 Women's Ability to Decide: Issue Brief on Indicator 5.6.1 of the Sustainable Development Goals [La capacité de décision des femmes : Dossier sur l'indicateur 5.6.1 des Objectifs de développement durable.] www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/20-033_SDG561-IssueBrief-v4.1.pdf
- 59 Operational strategies and actions are detailed in UNFPA Ending the Unmet Need for Family Planning Acceleration Plan, 2022–2025 [Plan d'accélération pour répondre à tous les besoins non satisfait en matière de planification familiale, 2022 - 2025].
- 60 2021 Report of the High-Level Commission on the Nairobi Summit on ICPD25 Follow-up [Rapport 2021 de la Commission de haut niveau du Sommet de Nairobi sur le suivi de la CIPD25]. [www.naibisummiticpd.org/sites/default/files/files/Nairobi%20HLC-ExSumm-English%20\(1\).pdf](http://www.naibisummiticpd.org/sites/default/files/files/Nairobi%20HLC-ExSumm-English%20(1).pdf)
- 61 United Nations (2021). 'Our Common Agenda [Nations Unies (2021). Notre programme commun]. UN75 declaration - A/RES/75/1. [Déclaration UN75 - A/RES/75/1] www.un.org/en/common-agenda
- 62 United Nations (2021). UN 2.0 Quintet of Change [Nations Unies (2021). Quintet du changement]. www.un.org/sites/un2.un.org/files/2021/09/un_2.0_-_quintet_of_change.pdf
- 63 UNFPA (2021). Costing the Three Transformative Results: The cost of the transformative results UNFPA is committed to achieving by 2030 [Évaluation des coûts des trois résultats transformateurs : Coût des résultats transformateurs que le FNUAP s'est engagé à atteindre à l'horizon 2030]. www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Transformative_results_journal_23-online.pdf
- 64 UNFPA (2021). UNFPA Strategic Plan, 2022-2025. Annex 1: Integrated results and resources framework (DP/FPA/2021/8) [Plan stratégique du FNUAP, 2022 - 2025]. Annexe 1 : Cadre intégré des résultats et des ressources (DP/FPA/2021/8).
- 65 Kantorová V, Wheldon MC, Ueffing P, Dasgupta ANZ (2020). Estimating progress towards meeting women's contraceptive needs in 185 countries: A Bayesian hierarchical modelling study. PLoS Med 17(2):e1003026 [Estimation des progrès réalisés pour répondre aux besoins des femmes en matière de contraception dans 185 pays : Une étude de modélisation hiérarchique bayésienne]. <https://journals.plos.org/plosmedicine/article?id=10.1371/journal.pmed.1003026>
- 66 UNFPA (2022). State of World Population 2022: Seeing the Unseen [État de la population mondiale 2022 : Voir l'invisible].
- 67 World Health Organization. Fact sheets on "Contraception" and "Family planning/contraceptive methods", November 2022 [Organisation mondiale de la santé. Fiches d'information « Contraception » et « Planification familiale / méthodes contraceptives », novembre 2022]. www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/family-planning-contraception
- 68 World Health Organization. The Global Health Observatory. SDG Indicator 3.7.1 [Organisation mondiale de la santé. L'Observatoire de la santé mondiale. Indicateur des ODD 3.7.1]. www.who.int/data/gho/indicator-metadata-registry/imr-details/4988
- 69 World Health Organization. Contraception [Organisation mondiale de la santé. Contraception]. www.who.int/health-topics/contraception#tab=tab_1.
- 70 UNFPA (2012). Managing Gender-based Violence Programmes in Emergencies [Gestion des programmes de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence]. www.unfpa.org/publications/managing-g
- 71 United Nations General Assembly, Declaration on the Elimination of Violence against Women, A/RES/48/104, 20 December 1993 [Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, A/RES/48/104, 20 décembre 1993]. www.un.org/documents/ga/res/48/a48r104.h.
- 72 UNHCR. Gender-based violence [HCR. Violence basée sur le genre]. www.unhcr.org/gender-based-violence.html
- 73 The Lancet Commissions (2018). Vol 391 June 30, 2018 [Commissions The Lancet(2018) Vol 391 30 juin 2018]. www.thelancet.com/action/showPdf?pii=S0140-6736%2818%2930293-9.
- 74 World Health Organization (2019). WHO consolidated guideline on self-care interventions for health: Sexual and reproductive health and rights. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/325480>. License: CC BY-NC-SA 3.0 IGO [Organisation mondiale de la santé (2019). Directive consolidée de l'OMS sur les interventions de soins auto-administrés pour la santé : Droits et santé en matière de sexualité et de procréation].
- 75 SDG Indicator Metadata (2022) [Métadonnées des indicateurs des ODD (2022)]. <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-03-07-01.pdf>
- 76 UNFPA (2022). State of World Population 2022: Seeing the Unseen [État de la population mondiale 2022 : Voir l'invisible].

Toutes les photos intérieures sont protégées par le droit d'auteur du FNUAP, sauf indication contraire.

Page 1 : rawpixel.com/Adobe Stock

Page 5 : aly Raff/Getty images

Page 13 : dragana Gordic/Adobe Stock

Page 19 : pinkCoffee Studio/Adobe Stock

Page 49 : kzenon/Adobe Stock

Page 53 : oleksandr/Adobe Stock





Plus que jamais, nous devons avancer ensemble vers un monde où chaque personne peut accéder à des informations et à des services de qualité en matière de planification familiale, grâce à des approches qui renforcent l'autonomie des femmes et des filles, affirment les droits humains individuels et ne laissent personne pour compte.



United Nations Population Fund [FNUAP (2022, à paraître). *Investir dans les trois résultats transformateurs : Réaliser des rendements importants.*

New York : Fonds des Nations Unies pour la population]

605 Third Avenue

New York, NY 10158

Tél. +1 212 297 5000

www.unfpa.org

[@FNUAP](https://twitter.com/FNUAP)

Pour plus d'informations sur le travail du FNUAP en matière de planification familiale, nous contacter à l'adresse : familyplanning@unfpa.org